

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AVIS ET RAPPORTS DU
CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL

*LES ENJEUX ET LES
PERSPECTIVES
DE LA FILIÈRE
ÉQUINE EN FRANCE*

2010
Avis présenté par
M. Jacky Lebrun

MANDATURE 2004-2010

Séance des 8 et 9 juin 2010

***LES ENJEUX ET LES PERSPECTIVES
DE LA FILIÈRE ÉQUINE EN FRANCE***

**Avis du Conseil économique, social et environnemental
présenté par M. Jacky Lebrun
au nom de la section de l'agriculture et de l'alimentation**

(Question dont le Conseil économique, social et environnemental a été saisi par décision de son Bureau en date du 26 mai 2009 en application de l'article 3 de l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au Conseil économique, social et environnemental)

SOMMAIRE

AVIS adopté par le Conseil économique, social et environnemental au cours de sa séance du 9 juin 2010.....	1
Première partie - Texte adopté le 9 juin 2010.....	3
INTRODUCTION.....	7
I - LE CONTEXTE ET LES CHIFFRES CLÉS	9
A - UNE FILIÈRE IMPORTANTE, CONSTITUÉE D'ACTIVITÉS DIVERSIFIÉES.....	9
1. Les emplois et le chiffre d'affaires	10
2. Le cheptel et l'élevage.....	11
3. Le secteur des courses	11
4. La viande chevaline	13
5. L'équitation de loisirs.....	13
6. Les sports équestres.....	14
7. Les spectacles équestres	14
8. La recherche et le développement	15
9. La valorisation du cheval dans le domaine social et médical	15
B - UN SECTEUR QUI CONNAIT DE FORTES ÉVOLUTIONS	15
1. Une image du cheval qui change	15
2. Le désengagement de l'État.....	16
3. Le statut d'agriculteur pour tous les éleveurs équins.....	18
4. Une concurrence internationale renforcée	18
5. De nouvelles utilisations pour le cheval	18
II - LES PROBLÉMATIQUES SECTORIELLES ET LES PRINCIPAUX ENJEUX	19
1. Le renforcement du rang de la France	19
2. Une filière insuffisamment structurée	19
3. L'avenir des courses et du PMU, sources de ressources importantes pour le budget de l'État et pour la filière.....	21
4. L'ambiguïté du statut d'éleveur équin et la question de la fiscalité.....	22
5. L'avenir de la filière viande chevaline et le financement de l'équarrissage	22
6. Les chevaux de trait : un patrimoine génétique en danger ?.....	24
7. Le traitement et la valorisation des sous-produits	24
8. La relation villes/campagne et l'utilisation des terres agricoles	25

III - LES PRÉCONISATIONS	25
A - POUR CONFORTER LA FILIÈRE	26
1. Clarifier le statut du cheval.....	26
2. Mieux encadrer l'activité d'éleveur professionnel	26
3. Renforcer la structuration de la filière	27
4. Maîtriser l'ouverture du secteur des courses	27
5. Soutenir la filière viande chevaline française	28
6. Déployer des actions communautaires de recherche	28
7. Valoriser les sous-produits	29
B - POUR AMÉLIORER LA FORMATION ET DÉVELOPPER L'EMPLOI DANS LES MÉTIERS DU CHEVAL.....	29
1. Développer et orienter les formations.....	29
2. Veiller au respect de la législation du travail et offrir des perspectives de carrières	30
C - POUR FAVORISER DE NOUVELLES UTILISATIONS DU CHEVAL OU EN RELANCER DE PLUS ANCIENNES	31
1. Favoriser le « recours durable » aux chevaux de trait	31
2. Développer le tourisme équestre	32
3. Utiliser le cheval à des fins thérapeutiques ou de réinsertion	32
CONCLUSION.....	33
Deuxième partie - Déclarations des groupes.....	35
ANNEXE À L'AVIS.....	53
SCRUTIN.....	53
TABLE DES SIGLES	55

AVIS

**adopté par
le Conseil économique, social et environnemental
au cours de sa séance du 9 juin 2010**

Première partie
Texte adopté le 9 juin 2010

Le 26 mai 2009, le Bureau du Conseil économique, social et environnemental a confié à la section de l'Agriculture et de l'alimentation, la préparation d'une étude intitulée *Le cheval en France*. La section a désigné M. Jacky Lebrun comme rapporteur.

Le 26 janvier 2010, le Bureau du Conseil économique, social et environnemental, en réponse à la demande de la section, a décidé de la transformation de l'étude en un avis, désormais intitulé *Les enjeux et les perspectives de la filière équine en France*¹.

Pour compléter son information, la section a reçu en audition les personnes suivantes :

- M. Frédéric Chauvel, directeur du pôle de compétitivité « Filière équine Basse-Normandie » ;
- M. Philippe de Quatrebarbes, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts au ministère de l'Agriculture ;
- Mme Emmanuelle Bour, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts au ministère de l'Agriculture ; ancienne directrice générale des Haras nationaux ;
- M. Luc Delas, président de l'association Équiterra ;
- M. Jean-Luc Poulain, président du Salon du cheval ;
- M. Serge Lecomte, président de la Fédération française d'équitation;
- M. Xavier Hürstel, directeur général délégué du PMU.

La section et son rapporteur tiennent à remercier l'ensemble des personnalités auditionnées pour leur contribution à la présente étude.

Le rapporteur tient enfin à adresser ses plus vifs remerciements à M. Jean Bessat, pour le concours précieux qu'il a apporté à ce travail.

Par ailleurs, le rapporteur, accompagné d'une délégation de conseillers de la section de l'agriculture et de l'alimentation, se sont rendus à Chantilly (Oise) les 17 et 18 mars 2010 pour y visiter le complexe hippique et pour assister à une séance d'entraînement de chevaux de course.

Les membres de la délégation ont rencontré les différents représentants de la filière équine, qui leur ont exposé l'importance de ce secteur et les problèmes auxquels ils sont confrontés. Le rapporteur remercie tout particulièrement M. Claude Charpentier, ancien maire de Chantilly, M. Jean-Claude Saint-Aubin, président de la Chambre des métiers de l'Oise, M. Hugues Leclerc, délégué national à l'action sociale de l'association de formation et d'action sociale des écuries de courses, M. Hubert Monzat, directeur de France-Galop, M. Mathieu Vincent, directeur du complexe hippique de Chantilly, Mme Christine Head, présidente de l'association des entraîneurs français,

¹ L'ensemble du projet d'avis a été adopté au scrutin public par 155 voix et 2 abstentions (voir le résultat du scrutin en annexe).

M. Yves Bienaimé, fondateur du musée vivant du cheval de Chantilly ainsi que
M. Michel Bouchet, journaliste hippique.

INTRODUCTION

La relation étroite entre l'homme et le cheval, « *la plus noble conquête de l'homme que l'homme ait jamais faite* » selon Buffon, remonte à la nuit des temps. Cet animal est sans nul doute celui qui a le plus marqué l'Histoire et les progrès de l'humanité ; c'est pourquoi il occupe une place privilégiée dans de nombreux mythes et légendes ainsi que dans toutes les formes d'art. On trouve ainsi déjà des représentations de chevaux datant de plus de 15 000 ans dans les grottes de Lascaux.

Domestiqué il y a environ 5 000 ans, le cheval a très vite constitué un signe distinctif de richesse, de pouvoir et de noblesse, pour son propriétaire. Il a d'abord servi pour la chasse, la guerre, les déplacements, les jeux. Il a également constitué une source d'alimentation. Se démocratisant et se substituant progressivement aux bovins, sa force et sa robustesse ont ensuite été utilisées en agriculture et dans l'industrie. Il est aussi à l'origine de métiers liés à son entretien, son commerce ou aux activités sportives d'équitation.

Dès l'Antiquité, la cavalerie contribua à la puissance des armées grecques puis romaines. Au Moyen-Orient, les Perses créèrent les pur-sang arabes avec lesquels ils inventèrent un sport : le polo. En Asie, les Chinois mirent au point les étriers au IV^e siècle avant notre ère.

En France, les chevaux furent d'une importance primordiale à partir du Moyen Âge, notamment à travers la chevalerie, mais ils jouèrent également un grand rôle économique, pour l'agriculture et les transports de personnes et de marchandises.

S'agissant de ces derniers, le cheval n'a d'abord longtemps servi qu'aux déplacements individuels avant de constituer un des premiers modes de transports en commun. En effet, après la période très troublée de la guerre de Cent Ans, le royaume de France a besoin d'une sérieuse réorganisation, en particulier pour faciliter les transports, indispensables au développement des activités commerciales. C'est ainsi qu'en 1477, sous l'impulsion de Louis XI, sont recréés des relais de poste espacés en moyenne de 4 à 5 lieues, initialement pour n'acheminer que la correspondance royale mais que Louis XII mettra à la disposition des voyageurs en 1506. Au début du XIX^e siècle, on recense près de 1 400 maîtres de poste disposant de 16 000 chevaux répartis dans les différents relais, avant que l'essor du chemin de fer ne les remplace progressivement. Par ailleurs, on doit à Blaise Pascal, d'avoir inventé en 1662 l'ancêtre de la RATP en ayant obtenu de Louis XIV le privilège de fonder une entreprise de carrosses publics pour l'exploitation de cinq « routes » (lignes) dans Paris. N'oublions pas non plus que les premiers départements français furent délimités en 1790 de telle sorte que chaque citoyen puisse se rendre à cheval dans la journée à la préfecture dont il relevait.

En agriculture, l'utilisation des chevaux de traction fut favorisée par l'introduction du collier d'épaule connu en Chine depuis le IV^e siècle et diffusé en Europe à partir du XII^e, mais c'est avec le développement des charrues perfectionnées et de nouvelles méthodes de harnachement, aux XVII^e et XVIII^e siècles, que les chevaux commencèrent à remplacer les bœufs dans les fermes, pour les travaux de labour, de moisson et de débardage.

Enfin, avec la Révolution industrielle du XIX^e siècle on fit appel aux chevaux pour effectuer des travaux pénibles, dans les usines, les mines ou pour le halage des péniches sur les canaux.

Pour faire face à tous ces besoins, la France devait disposer de chevaux en nombres suffisants. À l'origine ce sont les Seigneurs qui possédaient les élevages. Mais, sous Louis XIII, la Cour prend de l'importance et les grands nobles délaissent leurs domaines, donc leurs élevages, au profit des Tuileries. La France commence à manquer d'étalons de qualité qui doivent être alors importés de pays limitrophes comme l'Espagne. En 1639, un édit royal recommande la fondation de Haras. Mais c'est un arrêté de Colbert en 1665 qui crée les bases des Haras nationaux en se fondant sur les principes de la répartition sur le territoire d'étalons royaux confiés à des gardes, de l'approbation des reproducteurs privés et de l'encouragement aux jumenteries. Le premier Haras national qui voit le jour à Saint-Léger-en-Yvelines compte 300 poulinières et une dizaine d'étalons.

La consommation de viande de cheval remonte probablement à l'Âge de pierre ; elle suscite de plus en plus de débats passionnés et a récemment baissé en France. Cependant, même après la domestication de l'animal, l'hippophagie continua. De grands peuples cavaliers, comme les Mongols, mangeaient en effet du cheval. Toutefois, le pape Grégoire III, dénonçant cette « pratique abominable », en interdit la consommation en 732. Les historiens ne sont cependant pas unanimes quant au véritable motif de cette condamnation, certains y voyant surtout un moyen pour lutter contre les pratiques des peuples païens en voie de christianisation, d'autres la volonté de conserver des chevaux pour lutter contre l'offensive des Sarrazins musulmans. Cet interdit fut d'ailleurs appliqué diversement dans le monde chrétien.

Aujourd'hui, l'image et la place du cheval en France ont beaucoup évolué. On l'utilise essentiellement pour les loisirs, l'équitation et les courses hippiques. Cependant, on observe l'émergence, ou plutôt dans certains cas le retour de l'usage du cheval pour le travail ou encore à des fins thérapeutiques ou de réinsertion sociale. Faire ainsi appel au cheval permet de répondre à des objectifs de développement durable et aux souhaits de certains de nos concitoyens de réhabiliter des modes de vie oubliés.

Le secteur du cheval, en progression constante, représente pour notre pays des enjeux sociaux-économiques non négligeables en termes d'emplois et de développement d'activités en zone rurale, sans oublier les recettes générées par les courses hippiques pour le budget de l'État.

La filière équine française, actuellement en pleine évolution, s'appuie sur une longue tradition et dispose d'atouts indéniables. Elle est cependant aujourd'hui confrontée à la fois à une concurrence internationale croissante, au désengagement progressif de l'État ainsi qu'à des difficultés internes. En effet, elle est très mal structurée compte tenu de la diversité des acteurs qui la constituent et qui sont porteurs d'enjeux et de finalités hétérogènes, voire antagoniques. C'est par exemple le cas entre les représentants du monde de l'équitation qui considèrent le cheval comme un animal de compagnie, et ceux de la filière viande de boucherie. D'autres enjeux portent sur l'utilisation des terres agricoles, le statut et le régime fiscal des éleveurs et sur la gestion des chevaux inaptes à la compétition, à la monte ou en fin de vie, si la commercialisation de leur viande devenait interdite. Il en résulte des incompréhensions et parfois des conflits qui fragilisent l'ensemble de la filière dont les métiers attirent pourtant un nombre croissant de jeunes. Elle va en outre devoir faire face à la déréglementation des jeux, susceptible de remettre en cause une part significative de ses ressources actuelles.

Le Conseil économique, social et environnemental formule par conséquent des préconisations destinées à renforcer la filière équine française, dans toutes ses dimensions économiques et sociales, à clarifier le statut du cheval dans notre société et à développer les emplois dans tous les métiers concernés.

I - LE CONTEXTE ET LES CHIFFRES CLÉS

A - UNE FILIÈRE IMPORTANTE, CONSTITUÉE D'ACTIVITÉS DIVERSIFIÉES

La filière « cheval » prise au sens strict, pourrait se limiter aux éleveurs, voire aux entraîneurs et aux cavaliers qui « transforment » et valorisent les productions de ceux-ci, car, contrairement aux autres filières agricoles, il y est difficile de décrire les différentes étapes et acteurs habituels : producteurs, transformateurs et distributeurs. Le monde du cheval est constitué d'une multitude d'activités différentes qui n'ont pas nécessairement de relations entre elles, ni d'intérêts communs. En effet, quel lien existe-t-il entre l'élevage, les courses, l'équitation de loisir, les spectacles, l'utilisation des chevaux de trait, si ce n'est la passion du cheval ? La boucherie chevaline s'inscrit quant à elle bien sûr dans une toute autre approche...

Le cheval est ainsi tour à tour produit et outil de production, stock et immobilisation. De plus, l'utilisation finale d'un animal, contrairement aux bovins et aux autres éléments de bétail, n'est pas toujours prédéterminée. Elle se dessine souvent progressivement au cours de sa vie. Il s'avère par conséquent délicat de délimiter cette filière dont la vocation économique qui s'est affirmée constamment ces dernières années, n'est pas contestable mais dans laquelle les activités indirectes sont au moins aussi importantes que celles considérées comme directes.

1. Les emplois et le chiffre d'affaires

La France est aujourd'hui le 4^{ème} exportateur mondial de chevaux dans un marché qui progresse d'environ 10 % en valeur chaque année.

La filière équine représente environ 75.000 emplois en Équivalent temps plein (ETP), dont près de 50 % liés aux courses. On recensait ainsi en 2008, 44 200 emplois directs :

- 38 900 emplois agricoles dans les élevages, les écuries d'entraînement et les centres équestres. Ce nombre augmente régulièrement depuis 10 ans (+ 4 % en un an) ;
- 5 300 emplois non agricoles, au contact du cheval : vétérinaires, maréchaux-ferrants, marchands...

Les 29 050 emplois indirects se répartissaient de la manière suivante :

- 22 800 non spécifiques au cheval (enregistrement des paris, fabrication des matériels et d'aliments...);
- 6 250 au sein des organismes publics et socioprofessionnels (Haras nationaux, PMU, fédérations sportives...).

Selon une estimation de 2009 réalisée par les observatoires économiques des conseils régionaux des équidés, la filière qui regroupe 55 000 entreprises souvent de très petite taille, 1,3 ETP en moyenne, génère environ 12 milliards d'euros de chiffre d'affaires dont près de 10 milliards pour les courses et 350 millions pour la boucherie chevaline (exportations et consommation française).

Elle comprend au moins quatre secteurs. Le premier, l'élevage, est composé majoritairement d'amateurs. Le deuxième, les centres équestres, regroupe des structures associatives et privées. Enfin, les troisième et quatrième, constitués par les courses et la boucherie chevaline, ne comprennent que des entreprises.

L'activité de la filière est entretenue par le développement des formations initiale et continue liées aux métiers du cheval, pris au sens large, dispensées par des établissements publics et privés d'enseignement agricole secondaires et supérieurs, des centres de formation d'apprentis ou des structures associatives comme l'Association de formation et d'action sociale des écuries de course (AFASEC). On observe également le développement de formations d'enseignement supérieur comme le Mastère « Sciences et management de la filière équine » destiné à former de futurs cadres, qui est copiloté par l'Université de Caen, l'AgroSup de Dijon et l'Université du Kentucky.

2. Le cheptel et l'élevage

On estime entre 900 000 et 1 000 000 le nombre d'équidés en France dont 10% dans la seule région Basse-Normandie. La plupart d'entre eux sont des chevaux de selle qui représentent 82 % du total, contre seulement 18% pour les races de trait. L'effectif des chevaux reproducteurs se décomposait en 2008 entre 95.900 poulinières et 7 450 étalons. Les poulinières sont très présentes dans le Grand-Ouest et les zones montagneuses et en forte augmentation dans le Sud-est.

700 000 chevaux sont détenus par des entreprises ou des associations (élevages, centres équestres, écuries d'entraînement...), les autres appartiennent à des particuliers dont une majorité n'a pas le statut d'éleveur.

45 000 éleveurs étaient recensés en 2008 contre 42 368 en 1998 (+ 6 %). Est considéré comme éleveur, tout propriétaire d'au moins un jument ayant été conduite à la saillie au cours de l'année considérée, ce qui exclut les structures ou les particuliers ne possédant que des chevaux de selle et de loisirs. Après 9 années consécutives de baisse entre 1992 et 2001, le nombre d'éleveurs recensés par les Haras nationaux augmente régulièrement depuis 2002.

Les élevages d'équidés sont de petite taille : 81 % des éleveurs détiennent une ou deux juments. Il est à noter que le nombre d'éleveurs détenant une seule jument augmente sensiblement sur les 10 dernières années (+ 15 %). Quatre éleveurs sur dix sont localisés dans l'Ouest : en Basse-Normandie, Bretagne, Pays de Loire.

La progression constatée a été favorisée par l'application de deux lois : la loi de finances de 2004 et la loi de développement des territoires ruraux de 2005 qui permettent de considérer, économiquement, fiscalement et socialement, toutes ces entreprises comme des entreprises agricoles. Toutefois, le secteur de l'élevage équin, compte tenu de son éclatement et de la faiblesse du nombre de ses salariés, n'a pas de convention collective.

3. Le secteur des courses

On compte en France environ 6 500 000 parieurs qui misent au total plus de 10 milliards d'euros chaque année, ce qui représente près de 1,5 Milliard d'€ de recettes pour le budget de l'État et environ 750 millions d'euros pour le financement de la filière. Plus de 17 000 courses dont un peu plus de 10 000 pour le trot et 6 800 pour le galop, sont organisées dans les quelque 250 hippodromes en activité par plus de 200 sociétés de courses réunies au sein d'une fédération nationale. Les deux principales sociétés de courses, France galop et le Cheval français, assument des fonctions juridictionnelles et disciplinaires (rédaction du code des courses attribution des autorisations de faire courir, d'entraîner, de monter...).

En parallèle, le PMU, doté de compétences technologiques et informatiques avancées, conçoit et assure la promotion et le traitement des paris sur les courses de chevaux organisées dans une cinquantaine d'hippodromes parmi les plus importants. De son côté, le Pari mutuel hippodrome propose de parier sur toutes les courses mais seulement sur place, c'est-à-dire dans les hippodromes. Ce sont deux groupements d'intérêt économique, créés par les sociétés de courses pour collecter et gérer les paris hippiques pour leur compte. Ils ont aussi pour vocation d'assurer le financement de la filière équine française. En 2008, le PMU a réalisé un chiffre d'affaires de 9,26 milliards d'euros en hausse de 5 % par rapport à 2007 et en progression de 69 % de 1998 à 2008.

Le ministère de l'Agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales exerce, conjointement avec le ministère chargé du Budget, la tutelle sur les sociétés de courses et le pari mutuel.

Le PMU assure, avec les ministères chargé des finances et celui de l'intérieur, le contrôle et la surveillance des courses et de leur organisation.

Globalement, sur 100 euros pariés, 75 retournent aux parieurs, 13 sont destinés aux sociétés de courses, qui disposent ainsi des ressources pour organiser et doter les courses, entretenir les hippodromes, les centres d'entraînement... enfin, 12 sont perçus par l'État sous forme d'impôts.

Ce financement permet également de contribuer à l'amélioration du cheptel équin, de soutenir les éleveurs et la compétition et de participer à la préservation du patrimoine équestre français, à travers les Haras nationaux. Le PMU est ainsi le premier contributeur au financement de la filière cheval, à hauteur de 80% des ressources de celle-ci.

Le nombre de propriétaires ayant fait courir au moins un cheval par an a progressé de plus de 4 % en un an. En 2008, on dénombrait ainsi 4 500 propriétaires de galopeurs et 5 300 propriétaires de trotteurs.

Enfin, il convient de souligner que la présence d'hippodromes et d'élevage de chevaux de compétition, peut constituer un moteur efficace pour l'expansion économique globale d'une ville ou d'une région. C'est le cas, déjà évoqué, de la Basse-Normandie avec son Pôle de compétitivité. Il en est de même pour Chantilly où un groupement d'intérêt économique, comprenant des collectivités territoriales mais aussi des investisseurs privés comme de grands éleveurs, a été créé pour réhabiliter et gérer le patrimoine existant (champs de courses, musée, château...) afin d'y développer toutes les activités liées aux courses et au tourisme.

4. La viande chevaline

La consommation de viande chevaline suscite de plus en plus de débats dans notre pays. Pourtant, un poulain français sur quatre appartient à une race de trait. Dans 95% des cas, il est élevé pour la boucherie, en l'occurrence principalement pour son exportation vers le marché italien. Globalement, plus d'un tiers des chevaux français sont abattus pour la filière viande. Le prix d'achat d'un cheval âgé est plus ou moins directement indexé sur le prix de sa valeur bouchère, qui demeure dans tous les cas le « prix minimum garanti ». De ce fait, la filière viande chevaline et celle du Sport, du loisir et du travail sont très interdépendantes car le marché de la viande chevaline a un impact direct sur la vie et la santé financière des éleveurs, des entraîneurs, des marchands et des centres équestres.

Les Français préfèrent la viande rouge issue d'animaux âgés, alors que notre pays produit plutôt de la viande blanche, issue de jeunes poulains. Le marché français est principalement alimenté par les importations (80 % de la consommation) en provenance notamment du Canada et d'Amérique Latine, et l'abattage de chevaux de réforme.

En 2008, la France a importé pour 140 millions d'€ de viande chevaline et de chevaux de boucherie, alors qu'elle n'en a exporté qu'à hauteur de 71,5 millions d'€. Le déficit commercial en la matière s'élève donc à près de 70 millions par an. En 2008, 16 100 équidés ont été abattus contre 33 824 en 1999. Depuis 2001, le nombre d'animaux abattus est en baisse constante.

Actuellement, seuls 18% des foyers français, ce qui représente quand même environ 10 millions de consommateurs, sont acheteurs de viande chevaline, commercialisée pour moitié chez les 800 bouchers spécialisés qui subsistent, l'autre moitié provenant des grandes surfaces, alors que nos concitoyens sont 94 % à consommer du bœuf dont 70 % proviennent de la grande distribution. La consommation de viande chevaline par habitant ne s'élève qu'à 0,3 kg, soit la moitié de celle des Italiens, contre 25,8 kg pour la viande bovine, 24,5 kg pour la volaille et 35,2 kg pour le porc.

5. L'équitation de loisirs

La France compte plus d'un million de cavaliers dont une large moitié sont licenciés de la Fédération française d'équitation (FFE). Ils sont maintenant ainsi plus de 650 000, dont près de 80% de femmes, ce qui fait de la FFE la 3^{ème} fédération sportive nationale et de l'équitation le premier employeur du secteur sportif.

Ils pratiquent ce qui est pour eux tout autant un loisir, un sport et une passion, dans les 7 000 établissements équestres, à statut associatif ou privé, répartis sur tout le territoire et parfois même en milieu urbain.

Le tourisme équestre s'inscrit comme une branche de l'équitation et, à ce titre, relève de la FFE. Il représente une activité prometteuse mais dont les potentialités sont encore sous-exploitées. L'engouement qu'il suscite s'explique par une demande croissante de vacances et de loisirs en lien avec la nature et présentant un caractère d'authenticité. La France, première destination européenne en la matière, est prisée par les randonneurs étrangers du fait de la diversité de ses territoires et de ses parcours. Toutefois des efforts restent à faire en matière de développement d'infrastructures adaptées et de balisage des sentiers de randonnées équestres.

6. Les sports équestres

Les sports équestres dans lesquels les Français se sont souvent illustrés au plus haut niveau, regroupent des disciplines variées : le dressage, le saut d'obstacles, le concours complet, l'endurance, ou encore l'attelage qui comprend des épreuves de marathon, de dressage et de maniabilité. Aux Jeux olympiques seules les trois premières sont représentées. Par ailleurs, le polo, sport qui serait né à Babylone en Mésopotamie vers 2500 avant J-C, dans lequel deux équipes de cavaliers s'affrontent pour marquer des buts, donne également lieu à des compétitions internationales.

La France, premier organisateur mondial de compétitions (plus de 27 000 par an) va accueillir prochainement un grand événement car la Fédération équestre internationale (FEI) a attribué les Jeux équestres mondiaux 2014 à la Normandie. Cette manifestation est le plus grand rendez-vous équestre au monde. Lors de la précédente édition, à Aix la Chapelle en 2006, plus de 800 cavaliers, 60 nations, 850 chevaux, 580 000 visiteurs étaient présents sous les yeux de centaines de millions de téléspectateurs. Cette compétition équestre mondiale constitue une extraordinaire opportunité pour créer une dynamique forte entre l'ensemble des acteurs économiques de la filière nationale et faire prendre conscience à nos concitoyens de l'ampleur des enjeux qu'elle sous-tend.

7. Les spectacles équestres

Autrefois, le cheval ne constituait que l'un des nombreux numéros d'un programme de cirque. Aujourd'hui, on compte de plus en plus de troupes qui proposent des spectacles entièrement consacrés à cet animal, en présentant toutes les formes d'équitation : des exercices de dressage, des cascades... Depuis les années 1980, le cirque Gruss, le Cadre noir de Saumur, Bartabas et le Musée vivant du Cheval de Chantilly ont, par exemple, contribué à populariser ce type de spectacles. Dans le cinéma également, les chevaux jouent un rôle important même si l'on réalise moins de westerns et de films de cape et d'épée qu'à une certaine période. C'est un domaine dans lequel la France est très présente. Ainsi, Mario Luraschi, basé dans l'Oise, est intervenu depuis 45 ans dans plus de 400 long-métrages français et étrangers célèbres, pour lesquels il a fourni de véritables « acteurs à quatre pattes ». Il est actuellement en train de créer une école de cascades équestres dans les locaux d'une ancienne caserne désaffectée.

8. La recherche et le développement

Afin d'accompagner toutes les structures concernées par le cheval (entreprises, collectivités, organismes de recherche...) un pôle de compétitivité « filière équine » a été créé en 2005 en Basse-Normandie. Même si son champ d'intervention est avant tout régional, il est appelé à jouer un rôle de tête de réseau au plan national. Les projets qu'il soutient s'inscrivent dans trois domaines : la recherche et le développement, notre pays se situe à la 4^{ème} place mondiale en matière de recherche équine, classement effectué sur la base des publications scientifiques et des transferts technologiques réalisés, l'aide à l'innovation pour renforcer la compétitivité de la filière et, enfin, le développement des compétences.

9. La valorisation du cheval dans le domaine social et médical

Le cheval, animal à la fois doux et imposant, intervient de plus en plus dans des actions menées en matière d'éducation, d'insertion ou même de thérapie. En matière de sécurité ou de prévention de la délinquance, les experts considèrent que deux cavaliers sont aussi efficaces que dix policiers à pied.

Il est aussi un excellent médiateur pour sensibiliser les plus jeunes à différents thèmes comme la protection de l'environnement et le respect de la nature, de la faune et de la flore. Le cheval permet également à des personnes en difficultés physiques ou psychiques de se réinsérer dans la vie professionnelle en leur donnant la possibilité d'exercer une activité dans des structures équestres. De même, on l'utilise en milieu carcéral auprès des détenus pour qui l'entretien de chevaux constitue une préparation efficace pour leur vie future après leur libération.

Enfin, des études médicales ont démontré que son contact facilite notamment l'apprentissage de la communication dans certaines pathologies comme l'autisme et que l'équitation permet d'améliorer l'équilibre et la locomotion pour remédier à certains handicaps physiques.

B - UN SECTEUR QUI CONNAIT DE FORTES ÉVOLUTIONS

La filière hippique française connaît actuellement de profonds changements qui concernent l'ensemble de ses différentes composantes.

1. Une image du cheval qui change

Le premier mouvement que l'on constate est d'ordre culturel. En effet, du fait de son abandon progressif comme animal de trait et de rente et, parallèlement, de son utilisation croissante pour les loisirs, le cheval tend à être seulement considéré comme un animal de compagnie. Une récente proposition de loi déposée à la Présidence de l'Assemblée nationale vise ainsi à lui conférer un tel statut juridique.

Cette évolution est amplifiée par la démocratisation de l'équitation à laquelle on assiste depuis plusieurs décennies et qui se traduit par une progression constante du nombre de pratiquants parmi lesquels on note une forte majorité de femmes, puisqu'elles représentent près de 80 % des licenciés. De plus, un nombre croissant de cavaliers possède désormais leur monture, ce qui constituait auparavant un luxe réservé à une élite. Un adepte de l'équitation, a fortiori propriétaire de cheval, considère ce dernier comme un véritable compagnon, à l'instar d'un chien ou d'un chat.

Cette image qui, semble-t-il, est en train de se généraliser dans la société n'est bien sûr pas intrinsèquement critiquable. Toutefois, elle pourrait modifier en profondeur la place qu'a toujours occupée cet animal, et provoquer une forte diminution, voire la condamnation définitive de la consommation de viande chevaline comme le demandaient les récentes actions de communication contre l'hippophagie, menées dans les transports publics parisiens et fondées sur des arguments purement affectifs. Or, l'interdiction de commercialiser de la viande chevaline aurait à l'évidence des conséquences graves sur l'avenir de l'ensemble de la filière en France.

2. Le désengagement de l'État

Aux niveaux administratif, juridique et économique, les évolutions récentes ou en cours, sont également très importantes. On observe en premier lieu un désengagement de l'État qui administre de moins en moins ce secteur, soit à sa propre initiative, soit du fait de l'application de décisions communautaires.

En effet, les Haras nationaux ont constitué pendant plusieurs siècles l'acteur public majeur de la politique du cheval en France, à la fois administration de tutelle mais aussi prestataire de services en particulier pour la conservation et l'amélioration des races, ce que la « Loi Bocher » de 1865 avait institutionnalisé. Après une stabilité de plus de 130 ans, les Haras ont vu leur rôle et leur statut profondément modifiés depuis la fin du XX^e siècle. Ils ont tout d'abord été transformés en établissement public à caractère administratif en 1999 en voyant leurs attributions redéfinies. Dans ce cadre, on leur a confié comme mission d'accompagner les entreprises de la filière équine en agissant comme une agence de développement économique autour de trois axes principaux : la sécurité sanitaire et la traçabilité liées à l'identification des animaux, la régulation génétique en sélectionnant, améliorant et conservant les races équines et, enfin, l'appui au développement des entreprises. De plus, ils ont été chargés d'aider la recherche équine, grâce aux travaux et aux publications qu'ils réalisent et proposer des formations liées au cheval à l'attention de publics variés. L'établissement public devait également apporter son expertise aux collectivités territoriales demandeuses. Toutes ces missions ont été reprises dans le contrat d'objectifs conclu pour la période 2004/2008.

Cette redéfinition de leur rôle visait notamment à recentrer l'activité des Haras nationaux sur des missions de service public, en distinguant clairement ce qui relève de l'intérêt général des activités à caractère marchand. En effet, le Conseil de la concurrence avait été saisi le 1er mars 1999 par une association regroupant une cinquantaine de centres de reproduction équine privés, la Fédération des acteurs de développement des techniques modernes de reproduction équine (FADETEQ), qui considérait que les Haras étaient en situation d'abus de position dominante en matière de prestations payantes d'insémination artificielle équine. Au terme de l'enquête menée par le Conseil et des observations qu'il a formulées dans ce cadre, l'établissement public a pris en 2005 un certain nombre d'engagements destinés à mettre fin à cette concurrence déloyale vis-à-vis d'entreprises du secteur privé.

La récente création de l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) résultant du regroupement des Haras nationaux et de l'école nationale d'équitation, qui a pris effet le 1er février 2010, va contribuer à prolonger les profondes mutations engagées depuis plus d'une décennie en matière d'intervention de l'État dans le secteur du cheval. L'objectif annoncé est le renforcement des synergies entre les différentes structures publiques. De plus, l'IFCE est chargé de constituer rapidement un groupement d'intérêt public baptisé « France Haras », associant des acteurs professionnels et des collectivités locales, pour reprendre à son compte les anciennes missions concurrentielles des Haras nationaux. Il est bien entendu prématuré de mesurer l'impact de ces changements importants. Toutefois, certains redoutent que l'évolution des missions des Haras nationaux conjuguée avec l'affaiblissement de leurs moyens, fragilise l'ensemble de la filière.

Le second aspect du désengagement de l'État dans le domaine équin concerne les courses. Il s'agit dans ce cas non plus d'un choix délibéré, mais de la conséquence d'une décision communautaire. En effet, le Parlement français a adopté le 6 avril 2010 un projet de loi permettant la libéralisation des jeux et des paris en ligne, qui met fin au monopole dont jouissait jusqu'à présent le PMU concernant les courses. Ce dispositif législatif intervient à la suite d'une procédure initiée par la Commission à l'encontre de douze États-membres, dont la France, considérant que les restrictions imposées aux paris sportifs et hippiques étaient contraires au principe de libre-prestation de services prévu par l'article 49 du Traité européen, alors que, depuis, la Cour de justice européenne dans un arrêt du 8 septembre 2009 a validé l'interdiction faite par le Portugal à un opérateur privé de proposer des paris en ligne, en reconnaissant aux États le droit d'imposer des conditions restrictives aux opérateurs de jeux sur internet.

Cette loi s'inscrit également dans un contexte marqué par le développement de plusieurs milliers de sites internet illégaux basés à l'étranger qui voient leur activité s'accroître sans cesse. On évalue ainsi à plus de 2 milliards d'euros le montant annuel des mises de nos concitoyens sur ces sites. Cette ouverture à la concurrence pose la question des inévitables incidences qu'elle aura sur le

financement de la filière qui bénéficie pour le moment du reversement aux sociétés de courses, par le PMU de son résultat net. De plus, le développement des paris en ligne pose de graves questions de santé et d'ordre publics, liées aux risques renforcés d'addiction et de blanchiment d'argent.

3. Le statut d'agriculteur pour tous les éleveurs équins

S'agissant toujours des dispositions législatives, on note un autre changement dont les implications sont significatives pour les éleveurs professionnels. La loi sur le développement des territoires ruraux de 2005, a reconnu, socialement et fiscalement, l'élevage équin comme une activité agricole à part entière sans que des conditions véritablement restrictives soient imposées pour être reconnu comme éleveur professionnel, alors qu'elles existent au niveau européen : posséder au moins 3 Unités de gros bétail (UGB) identifiées.

De plus, en France, sont considérés comme bénéfiques agricoles, l'ensemble des revenus provenant par exemple de l'entraînement des chevaux de courses, de l'utilisation de chevaux pour le travail, ou de l'exploitation d'un centre équestre, en excluant cependant les spectacles équestres. De même, la TVA, portant sur la plupart des opérations liées au cheval (vente, pension, entraînement...) est fixée actuellement au taux réduit de 5,5 % ; elle est liée à l'activité et non au statut de l'entreprise concernée. En revanche, au niveau communautaire, seul l'élevage et les activités dans le prolongement de la production sont considérés comme agricoles. La Commission examine cette question et envisagerait d'harmoniser prochainement la situation entre les différents États-membres.

4. Une concurrence internationale renforcée

Parmi les autres tendances qui affectent la filière, il convient de souligner l'arrivée et la forte montée en puissance sur la scène internationale de nouveaux acteurs dans le monde des courses, que ce soit pour les élevages des pur-sang, avec un rôle croissant de l'Irlande qui bénéficie de conditions pédoclimatiques favorables et d'un régime fiscal avantageux, ou pour l'organisation d'épreuves prestigieuses, en Asie du Sud-est et dans les pays pétroliers du Moyen-Orient. Cette concurrence grandissante risque à terme de remettre en cause la place privilégiée que la France occupait depuis longtemps dans les domaines concernés.

5. De nouvelles utilisations pour le cheval

Enfin, parallèlement au fort développement de l'équitation, on constate l'émergence ou dans certains cas le retour à l'utilisation du cheval, souvent de trait, comme force motrice en sylviculture, viticulture et pour des travaux d'intérêt général (entretien des espaces verts, collecte des déchets, transport de personnes), ou pour de nouvelles finalités : thérapies, réinsertion sociale, sécurité... Ces opérations, relevant essentiellement de collectivités locales, demeurent pour le moment marginales : seules quatre-vingt villes utilisent des

chevaux, y compris pour des animations touristiques et commerciales durant les mois d'été.

Cela correspond pour les structures intéressées, à la volonté de renforcer la dimension environnementale de leur politique, alors que sur un plan purement économique, les contraintes qu'elles présentent ne compensent pas nécessairement les avantages qu'elles offrent. Certaines mairies n'hésitent cependant pas à expliquer que le cheval est pour elles une source d'économies car il permet par exemple une collecte spécifique des déchets verts dont le traitement ne coûte que 37 euros la tonne alors que précédemment, ces débris végétaux étaient intégrés dans les ordures ménagères dont l'incinération s'élève à 107 euros la tonne.

En plus de fournir sa force motrice, le cheval constitue un excellent agent de nettoyage et de gestion, parfaitement écologique, des espaces naturels. Les chevaux de Camargue ont depuis très longtemps démontré leur capacité à entretenir les zones humides. On fait donc maintenant appel à eux dans de nombreuses autres régions, comme les bords de Seine ou le parc national du Marquenterre en baie de Somme, pour assurer le même service, souvent dans le cadre de conventions avec les collectivités locales concernées.

II - LES PROBLÉMATIQUES SECTORIELLES ET LES PRINCIPAUX ENJEUX

1. Le renforcement du rang de la France

Le premier enjeu, qui porte tous les autres, réside dans la nécessité de maintenir et si possible d'affirmer la place de la filière équine française, aux niveaux régional, national et international au regard de son importance socioéconomique en termes d'emplois directs et indirects, d'entreprises concernées, de chiffre d'affaires et de recettes fiscales, d'activités et d'infrastructures concernées en zones rurales, sans oublier bien sûr les potentialités liées au tourisme et aux loisirs qu'elle offre pour l'avenir. Dans cet objectif, notre pays dispose d'atouts mais devra aussi surmonter les difficultés auquel le secteur est confronté.

2. Une filière insuffisamment structurée

Dans le monde agricole, le concept de filière correspond généralement à celui d'interprofession, c'est-à-dire à une structure unifiée regroupant les acteurs intervenant aux différentes étapes de l'amont à l'aval (production, transformation et distribution) destinée à favoriser la concertation et la recherche d'accords, notamment tarifaires, pour améliorer le fonctionnement et développer le secteur d'activité considéré, tout en préservant les intérêts particuliers de chacun.

S'agissant du cheval, force est de constater que la situation est bien différente. En effet, la filière, si l'on peut la qualifier ainsi, est constituée d'une grande diversité de sous-secteurs représentant des activités et des intérêts très diversifiés, voire antagoniques. Un exemple particulièrement significatif concerne, d'un côté, les nombreux pratiquants de l'équitation pour qui le cheval est un animal de compagnie et, de l'autre, les bouchers chevalins.

À partir de 1995, dans la mesure où l'élevage équin, non encore considéré comme une activité agricole, ne relevait pas du périmètre des chambres d'agriculture et face au retrait des Haras nationaux, des conseils régionaux des chevaux ont été progressivement créés, sur le modèle du premier d'entre eux fondé en Basse Normandie. Il s'agissait de créer des instances régionales représentatives des différents acteurs des filières, en interface entre l'État et les collectivités territoriales.

Parallèlement, en 1998, est née la Fédération interprofessionnelle du cheval de sport, de loisir et de travail (FIVAL), organisme destiné à constituer une véritable interprofession dans ses domaines de compétence. Confrontée à des tensions internes très fortes, elle n'est pas parvenue, en 12 ans, à véritablement se structurer ni à s'harmoniser avec les conseils régionaux des chevaux et leur fédération nationale.

Enfin, en 2002, INTERBEV (Association nationale interprofessionnelle du bétail et des viandes) équins, interprofession spécifique pour la boucherie chevaline, a été créée à son tour. Elle est intégrée dans INTERBEV qui traite également des bovins et des ovins dont les enjeux n'ont aucune commune mesure. Comme elle ne s'occupe que de la viande et des élevages dédiés à cette finalité, elle ne concerne qu'une sous-partie de la filière au sein de laquelle elle ne peut défendre efficacement les intérêts de ceux qu'elle représente.

L'existence de ces organismes distincts, reflet de l'atomisation du secteur, empêche de mettre en œuvre une stratégie globale de défense des intérêts de toute la filière. En outre, au sein même de chacune des activités qui la compose, on observe de profonds clivages. C'est par exemple le cas pour les sports hippiques, pris au sens large, où il existe des organismes de tutelle différents pour chaque discipline. Ainsi la FFE, compétente pour l'équitation, regroupe à la fois des structures associatives (associations et fédérations) mais aussi des syndicats professionnels et des centres équestres privés dont les positions et les intérêts sont très différents. De même, dans le domaine des courses, on constate un cloisonnement marqué entre le galop et le trot, représentés respectivement par France Galop et le Cheval français.

3. L'avenir des courses et du PMU, sources de ressources importantes pour le budget de l'État et pour la filière.

Chaque année, les courses hippiques rapportent plus d'un milliard d'euros à l'État dont près de la totalité provient du PMU qui, de plus, reverse l'intégralité de son bénéfice net, soit près de 750 millions d'euros aux 51 sociétés de courses qui le constituent. Cela représente 80 % de leurs ressources. Les courses sont par conséquent une source de recettes importantes, et en progression constante, à la fois pour le budget de l'État et pour la filière.

La loi du 12 mai dernier ouvre le marché des courses et des jeux d'argent sur internet à tous les opérateurs privés qui, pour la plupart d'entre eux, sont basés à l'étranger. Ce ne sont donc, au moins pour le moment, ni des contribuables ni des financeurs des sociétés de courses ce qui leur permet d'offrir aux parieurs un taux de retour, part des mises totales reversé aux gagnants, supérieur à 90 % alors que celui du PMU est actuellement de 75 %.

Pour faire face à cette nouvelle donne, le PMU a mis en place une stratégie offensive. Elle passe par l'augmentation du nombre et de la fréquence des courses ouvertes aux paris, des efforts pour fidéliser les turfistes qui fréquentent ses points de vente, le développement des possibilités de jeu en ligne qui représente déjà un peu plus de 10 % de son chiffre d'affaires, et le futur élargissement de son offre à des activités extérieures aux courses (poker, football et autres sports), grâce notamment à des partenariats conclus avec des sociétés étrangères privées : Paddy Power, premier bookmaker irlandais et PartyGaming, spécialiste du poker.

Cette véritable mutation risque cependant de brouiller l'image traditionnelle du PMU et de créer des problèmes de positionnements respectifs avec sa « cousine » La Française des jeux. De plus, compte tenu de l'évolution des modes de vie, caractérisée par une progression rapide de l'utilisation d'internet, et des atouts dont disposent ses concurrents non soumis aux mêmes contraintes que lui, on peut s'interroger sur la capacité du PMU à ne pas perdre des parts de marché après la fin du monopôle dont il bénéficiait précédemment. De plus, le PMU affiche sa volonté de promouvoir le « jeu responsable », c'est-à-dire de lutter, en soutenant des programmes de recherche, contre les risques d'addiction qui peut avoir des conséquences dramatiques pour les parieurs dépendants, ce qui n'est pas, bien au contraire, une préoccupation pour les autres opérateurs de jeux en ligne.

Ce défi est par conséquent celui de la filière hippique française dans son ensemble (propriétaires, entraîneurs, jockeys, personnels des sociétés de courses...), car il s'agit du maintien des ressources significatives que le PMU lui a procurées jusqu'à présent.

Par ailleurs, même si les enjeux considérés n'ont aucune commune mesure avec les précédents, se pose également la question du devenir des petits hippodromes régionaux qui n'organisent que très ponctuellement des courses qui ne donnent généralement pas lieu à des paris du PMU. Ces champs de courses qui contribuent à l'aménagement rural et à l'animation locale ne peuvent fonctionner grâce aux recettes qu'ils tirent des rares manifestations hippiques qu'ils proposent. Ils doivent donc rechercher à rentabiliser les infrastructures dont ils disposent en diversifiant leurs activités, tout en bénéficiant de soutiens de la part des collectivités territoriales.

4. L'ambiguïté du statut d'éleveur équin et la question de la fiscalité

Depuis la loi de 2005, l'élevage équin est considéré comme une activité agricole à part entière, sans que ne soient imposées de conditions, par exemple en termes de nombres de reproducteurs possédés ou de statut de leur propriétaire.

On constate par conséquent la coexistence d'une minorité d'éleveurs réellement professionnels avec de nombreux amateurs, comme en atteste la moyenne nationale qui s'élève à seulement deux poulinières par « élevage ».

Cela se traduit, contrairement à la situation de l'Allemagne, par un marché français du cheval de selle destiné à l'équitation, à la fois éclaté et opaque, la plupart des transactions se faisant de particulier à particulier, et dans lequel les prix sont peu élevés. Par conséquent, seule la production de viande, quoique de moins en moins porteuse, qui s'inscrit dans une problématique spécifique abordée ci-après et celle de chevaux de compétition, coûteuse et réservée à des Haras spécialisés, correspond véritablement à une activité économique réelle. Pour la plupart des agriculteurs, l'élevage équin ne peut donc constituer qu'une voie de diversification, à condition en outre qu'il s'accompagne de l'offre de prestations annexes, de type tourisme rural.

5. L'avenir de la filière viande chevaline et le financement de l'équarrissage

La filière hippophagique française est actuellement dans une situation extrêmement délicate. Celle-ci est due simultanément à la baisse régulière de la consommation et à l'inadéquation de sa production par rapport à ses débouchés nationaux. Cela se traduit par un déficit annuel de près de 70 millions d'euros. Les récentes campagnes anti hippophagie et la proposition de loi, évoquée précédemment, visant à donner au cheval le statut d'animal de compagnie ne vont pas contribuer à inverser les évolutions actuelles.

Or, en plus de satisfaire les goûts d'un nombre encore significatifs de consommateurs qui apprécient ses qualités nutritionnelles médicalement reconnues, la commercialisation de viande chevaline permet de valoriser des animaux dont ce n'était pas la destination première, mais que l'on conduit à l'abattoir faute d'autres utilisations potentielles. En effet, la viande chevaline a deux origines : les animaux de trait qui sont majoritairement élevés dans ce but et les chevaux de selle trop âgés ou destinés à la compétition mais dont les performances insuffisantes conduisent leurs propriétaires à ne pas les conserver. Ainsi, 80 % des chevaux de trait sont abattus avant l'âge de 2 ans. Ce pourcentage s'élève à près de 75 % pour les chevaux de trot. Il convient toutefois de préciser qu'il suffit que l'un au moins des propriétaires successifs d'un animal s'oppose explicitement à sa commercialisation sous forme de viande, pour empêcher définitivement celle-ci. En effet, tout propriétaire doit choisir précisément la destination finale de ses animaux en déclarant s'ils seront susceptibles d'être abattus. Toutefois, leur nouveau propriétaire peut décider de modifier de manière irréversible ce choix. Cette déclaration est inscrite dans le « feuillet médicamenteux » qui accompagne la carte d'identification du cheval. En effet, les médicaments vétérinaires administrés aux chevaux dont les viandes sont destinées à la consommation humaine sont soumis à une réglementation stricte qui permet d'assurer l'absence de résidus dans les denrées. Il est important de noter qu'en cas d'absence de la déclaration ou du feuillet médicamenteux, le cheval ne peut pas être abattu pour la consommation de sa viande.

Dans l'hypothèse où il n'y aurait plus de commercialisation de viande équine en France, notamment pour cause d'interdiction comme certains le demandent, les éleveurs quels qu'ils soient seraient confrontés à de très importantes difficultés pour trouver des débouchés pour les animaux qu'ils ne souhaitent pas conserver.

S'agissant des animaux dont la chair ne peut être vendue, ceux qui meurent de vieillesse, de maladie..., par exemple, et qui sont actuellement très minoritaires, leurs carcasses finissent à l'équarrissage. Il est évident que dans ce cas, le propriétaire concerné, au lieu de pouvoir valoriser son animal à la boucherie, doit pécuniairement assumer le coût de l'opération.

Or, depuis juillet 2009, l'État ne finance plus du tout l'équarrissage, ce qui s'est traduit par le passage des frais à la charge du propriétaire de 250 à 400 euros la tonne.

La fin de la commercialisation de la viande chevaline, outre qu'elle conduirait les éleveurs de races de trait à stopper leur activité, aurait donc des conséquences extrêmement préjudiciables sur un plan économique pour l'ensemble des structures qui vivent des courses et de l'équitation.

6. Les chevaux de trait : un patrimoine génétique en danger ?

Avec ses 9 races, la France dispose aujourd'hui dans ce domaine d'un patrimoine génétique unique au monde. Celui-ci a été construit et entretenu grâce à deux facteurs : le rôle des Haras nationaux qui ont sélectionné et amélioré progressivement ces races et l'existence de nombreux éleveurs produisant des animaux originaires de leurs terroirs respectifs (Percherons, Boulonnais, Postiers Bretons, Traits Comtois, Ardennais, Traits du Nord, Cobs Normands, Poitevins Mulassiers et Traits Auxois). Ces élevages étaient initialement destinés à la fois à fournir de la force de travail et de la viande, puis, avec l'essor de la mécanisation, seul le second objectif a perduré.

C'est pourquoi, si la boucherie chevaline cessait en France et compte tenu de l'évolution du positionnement des ex-Haras nationaux, il apparaît peu probable que l'élevage des chevaux de trait demeure en tant qu'activité économique car ce ne sont pas les autres utilisations de ces animaux, encore marginales, qui justifieraient le maintien de leur production par des professionnels. Dans ces conditions, on peut redouter à brève échéance la disparition définitive de ces races dont les effectifs pour certaines d'entre elles ont déjà commencé à fondre ; on ne compte ainsi actuellement plus qu'une centaine d'Auxois et de Traits du Nord, immatriculés en France. Certaines races françaises, comme le Percheron, ont fait l'objet d'une diffusion importante dans des pays étrangers où leurs effectifs sont maintenant très significatifs.

Au-delà de la perte d'un patrimoine national ancestral précieux, ce serait aussi regrettable car les chevaux lourds ont joué depuis longtemps un rôle important, en particulier dans certaines zones de montagnes, pour l'entretien des pâturages et des espaces naturels.

7. Le traitement et la valorisation des sous-produits

De très longue date, le crottin de cheval a représenté un produit recherché pour l'agriculture. Il était ainsi soigneusement ramassé sur les routes pour enrichir, à bon marché, les champs et les jardins. Toutefois, sa principale utilisation à grande échelle résidait cependant dans la production de champignons de Paris.

Aujourd'hui, cette filière a pratiquement été abandonnée dans notre pays. Dans les zones où l'on trouve d'importants élevages équin (Normandie, Oise...), sachant que chaque animal adulte en produit près de 3,5 tonnes par an, la question du traitement du crottin et de son éventuelle valorisation se pose avec une acuité certes moins importante que celle qui concerne par exemple le lisier de porc, mais tout de même indéniable. Ce problème s'ajoute par conséquent à celui de l'élimination des carcasses évoquée précédemment.

8. La relation villes/campagne et l'utilisation des terres agricoles

Le cheval joue un rôle important dans la relation citadins/ruraux. En effet, l'équitation conduit de nombreux urbains à se rendre régulièrement à la campagne pour y pratiquer leur loisir favori. C'est pour eux une occasion, qu'ils n'auraient sinon sans doute pas autrement, de côtoyer des acteurs du monde rural et ainsi d'appréhender la réalité des enjeux et des difficultés des territoires concernés et particulièrement de leur agriculture.

Toutefois, le développement des activités liées à l'équitation qui peut constituer un vecteur de diversification des exploitations agricoles, dans le cadre du tourisme vert par exemple, peut générer également des problèmes.

On constate ainsi la multiplication des centres équestres, publics ou privés, dont la pérennité est parfois incertaine en raison des contraintes économiques, des normes à respecter en matière de bien-être animal, du manque de professionnalisme de certains responsables, des difficultés qu'ils rencontrent pour recruter des salariés qualifiés ou encore des normes à respecter en matière de bien-être animal.

Par ailleurs, ces structures équestres ainsi que les particuliers, en nombre croissant, possédant leur propre monture, ont besoin d'espace pour leurs animaux. On observe par conséquent une forme de concurrence qui se propage, notamment en zones périurbaines, entre la production agricole et l'élevage des chevaux. Celle-ci entraîne une surenchère quant au prix du foncier agricole, les cavaliers étant prêts à louer ou à acheter des parcelles à des tarifs prohibitifs pour les agriculteurs. Dans certaines régions, cette tendance peut également occasionner des dérives en matière d'urbanisation puisque, comme cela a déjà été indiqué, l'élevage de chevaux, reconnue comme une activité agricole, peut à ce titre permettre l'obtention des permis de construire en zones normalement non constructibles, pour des bâtiments dont l'usage agricole n'est pas la destination réelle et exclusive.

III - LES PRÉCONISATIONS

Secteur important pour le maintien et le développement d'activités dans la plupart des régions, la filière équine française dispose d'atouts indéniables mais elle est aujourd'hui confrontée à des mutations en profondeur et doit surmonter de grandes difficultés. Pour y parvenir, des décisions claires et durables s'imposent. Certaines d'entre elles seront particulièrement délicates à adopter car elles font appel à des dimensions socio-économiques mais aussi culturelles et affectives. Le Conseil économique, social et environnemental formule des préconisations destinées à renforcer la filière et à y améliorer l'emploi, grâce à la valorisation de toutes les utilisations potentielles de ce noble animal.

A - POUR CONFORTER LA FILIÈRE

La filière s'appuie sur une diversité de composantes, représentant des activités, des points de vue, des sensibilités, des structures juridiques et des enjeux eux-mêmes diversifiés mais dont les intérêts peuvent s'avérer directement liés. C'est pourquoi, dans un contexte marqué par une concurrence internationale grandissante, il serait tout à fait préjudiciable de stigmatiser et de remettre en cause certains d'entre eux, au risque de porter atteinte à l'ensemble de l'édifice ainsi constitué.

1. Clarifier le statut du cheval

Le Conseil économique, social et environnemental souhaite par conséquent que soit rapidement et durablement clarifié le statut du cheval, en réaffirmant en particulier ses vocations d'animal de travail, de loisir et de boucherie. Il convient donc de refuser de le classer juridiquement comme animal de compagnie, pour empêcher l'interdiction de commercialiser et d'exporter sa viande et peut-être même à terme de l'utiliser comme force motrice ainsi que pour les courses, au nom de la défense du bien-être animal. Il ne s'agit pas là d'une position dogmatique mais seulement de prendre en compte des réalités socio-économiques indiscutables.

Parallèlement, notre assemblée considère qu'il est souhaitable d'assurer une meilleure communication auprès du grand public, et notamment les plus jeunes, quant aux véritables enjeux de la filière, pour dépassionner et rationaliser les débats lancés dans le cadre de campagnes anti hippophagies menées par certaines associations qui ne se fondent que sur des considérations purement affectives. Il faut ainsi provoquer dans l'opinion publique une prise de conscience sur les risques liés à l'éventuel abandon de la filière viande, en termes de gestion des chevaux inaptes à la compétition ou en fin de vie, de financement de l'équarrissage, de préservation des élevages professionnels et des races de trait...

2. Mieux encadrer l'activité d'éleveur professionnel

Par ailleurs, pour encourager les véritables éleveurs professionnels en faisant en sorte qu'ils subissent moins la concurrence déloyale des particuliers, le Conseil économique, social et environnemental considère, sans remettre en cause les dispositions concernées de la loi de 2005, qu'il serait utile de redéfinir et de mieux encadrer cette activité. À ce titre, des conditions plus exigeantes (nombre de reproducteurs possédés et/ou de chiffre d'affaires annuel réalisé grâce à la vente de chevaux), s'inspirant de celles en vigueur au niveau communautaire, pourraient être imposées pour pouvoir bénéficier des dispositions juridiques, en particulier pour l'obtention de permis de construire pour des bâtiments d'habitation, et fiscales inhérentes à une exploitation agricole. Ceci permettrait également de rendre moins opaque et de mieux contrôler le marché du cheval et ainsi de contribuer à améliorer le dispositif d'identification et de suivi des

animaux. En effet, on estime actuellement, contrairement à la situation des bovins et des ovins, à au moins 10 % le pourcentage des animaux non recensés, ce qui augmente singulièrement les risques de crises sanitaires éventuelles.

3. Renforcer la structuration de la filière

Comme cela a été précédemment indiqué, deux interprofessions distinctes interviennent en matière de cheval, INTERBEV pour la viande et la FIVAL pour le cheval de sport, de loisir et de travail, sans qu'aucune d'entre-elle parvienne à véritablement jouer les rôles moteurs et fédérateurs attendus. Face à cette situation préjudiciable à tous les acteurs concernés, notre assemblée préconise de renforcer la coordination entre les deux interprofessions existantes et, si possible de créer une structure commune compétente pour les sujets et les intérêts transversaux : l'élevage, les débouchés des chevaux réformés, le financement de l'équarrissage, l'information du public... Toutefois, le renforcement des structures professionnelles des quatre secteurs économiques de la filière (viande, trot, galop et loisir) semble être une étape préalable indispensable à celui de l'interprofession.

Pour se renforcer, la filière doit pouvoir s'appuyer sur une organisation interprofessionnelle efficace mais elle doit également favoriser l'action des autres structures susceptibles de contribuer à son essor. C'est en particulier le cas du Pôle de compétitivité équin de Basse-Normandie qui peut aussi jouer un rôle d'animateur et de tête de réseau national. Pour ce faire, le Conseil économique, social et environnemental préconise d'encourager toutes les formes de coopération avec ses partenaires potentiels (organisations professionnelles, associations, collectivités territoriales...) quels que soient leurs implantations géographiques, leurs statuts et leurs domaines d'intervention.

Dans le même esprit, l'organisation des Jeux équestres mondiaux de 2014 en Normandie constituera une vitrine pour valoriser l'image de la France « pays du cheval » au niveau international, en mettant l'accent sur l'intérêt des nombreux projets que, d'ici là, le Pôle aura permis de concrétiser. Il convient de signaler qu'un réseau d'acteurs européens du cheval est en train de se constituer autour du Pôle normand dans le cadre de la préparation de ces futurs Jeux avec pour objectif de défendre leurs intérêts communs à Bruxelles.

4. Maîtriser l'ouverture du secteur des courses

S'agissant du secteur des courses, le CESE s'interroge quant aux conséquences pour le financement de la filière, de la fin du monopole du PMU, au regard des évolutions négatives constatées dans d'autres États-membres comme l'Allemagne, l'Angleterre, la Belgique ou l'Italie, suite à l'ouverture du marché des jeux à des opérateurs privés. Il souhaite par conséquent que les différents dispositifs de contrôles, liés notamment à l'octroi de l'agrément aux opérateurs et à la lutte contre l'addiction, le blanchiment ou l'offre illégale, prévus par la loi promulguée le 12 mai, soient mis en œuvre avec la plus grande

rigueur. Dans ce cadre, la future Autorité de régulation des jeux en ligne (ARJEL) aura un rôle déterminant à jouer. De même, le rapport d'évaluation qui doit être établi à l'issue de 18 mois d'application du nouveau texte législatif revêtira une importance majeure pour tirer tous les enseignements de cette période probatoire. Ce bilan devra constituer une véritable étude d'impact des conséquences économiques et sociales de la loi et donc servir à déterminer, si nécessaire, des mesures législatives ou réglementaires correctrices.

5. Soutenir la filière viande chevaline française

Pour réduire le déficit de 70 M€ par an de la filière viande chevaline française, notre assemblée préconise, à l'instar des actions menées par INTERBEV, d'inciter par des mesures financières appropriées, les éleveurs de chevaux de trait à adapter leur production pour mieux répondre aux attentes de leurs clients finaux, c'est-à-dire à produire de la viande rouge.

Les contrôles subis par la viande chevaline produite en France lui confèrent toutes les garanties en matière de sécurité sanitaire et gustative, ce qui n'est pas toujours le cas de celle qui est importée. Par conséquent, communiquer auprès des consommateurs sur cet aspect permettrait de mieux défendre les intérêts de la filière nationale. Par ailleurs, les bouchers chevalins pourraient être mobilisés par leurs organisations professionnelles pour inviter leur clientèle à découvrir et à apprécier la viande dite blanche, issue de jeunes animaux.

6. Déployer des actions communautaires de recherche

Même si certains États-membres constituent des concurrents directs de la France, la promotion de la filière équine nationale ne saurait ignorer la dimension communautaire de la question. Pour notre assemblée, comme dans la plupart des domaines liés à l'agriculture, c'est à ce niveau qu'une véritable politique doit se mettre en place. Pour le Conseil économique, social et environnemental, outre des mesures spécifiques d'aides aux éleveurs dans la future PAC, des mesures doivent être mises en place sur des sujets différents mais complémentaires : une meilleure identification des animaux pour assurer leur traçabilité ou encore sur l'harmonisation des règles, notamment sanitaires et fiscales, en matière d'élevage, de transports et d'abattage des animaux de boucherie. Ces dispositions permettraient de mieux prévenir les éventuelles crises sanitaires ainsi que d'apporter aux consommateurs des garanties accrues en matière de qualité de la viande qu'ils achètent.

Par ailleurs, au regard des enjeux financiers croissants liés à l'équitation et aux courses, une stratégie communautaire doit se déployer en matière de recherche, pour prévenir et mieux traiter les pathologies concernant les cavaliers et tous ceux qui sont en contact avec des chevaux. De tels travaux doivent être également conduits concernant les risques encourus par les chevaux de compétition.

7. Valoriser les sous-produits

De même, des travaux de recherche et de développement doivent être menés sur la valorisation des sous-produits du cheval et principalement ses déjections. Le Conseil économique, social et environnemental est favorable au soutien des projets déjà lancés en matière de production d'énergie grâce à la méthanisation du fumier de cheval dans les zones d'élevage. Le crottin de cheval s'avère toujours bien adapté aux nouvelles méthodes de culture des champignons qui tendent à se développer actuellement dans certaines régions comme le Val de Loire. Il y a donc là une opportunité pour renforcer cette filière qui a été fortement mise à mal par la concurrence internationale.

Parallèlement, l'essor que connaît aujourd'hui le jardinage comme loisir, devrait permettre de développer la commercialisation du crottin, *via* des circuits courts, par les nombreuses jardinerie, en incitant les particuliers à préférer cet engrais naturel aux fertilisants d'origine chimique dont une part est de surcroît importée.

B - POUR AMÉLIORER LA FORMATION ET DÉVELOPPER L'EMPLOI DANS LES MÉTIERS DU CHEVAL

1. Développer et orienter les formations

Le cheval constitue pour les jeunes un secteur très attractif. En effet, nombreux sont ceux qui, pratiquant l'équitation, souhaitent en faire leur futur métier. Des débouchés existent effectivement ainsi que de nombreuses filières de formation pour s'y préparer. Toutefois, sauf pour une infime minorité de jeunes disposant des dispositions morphologiques et des qualités exceptionnelles leur permettant d'espérer devenir jockeys, la plupart des métiers offerts requièrent des compétences qui ne se limitent pas à savoir, même très bien, monter à cheval. On observe par conséquent peu de carrières longues dans le secteur, une majorité des postulants se réorientant quelques années seulement après y avoir décroché leur premier poste. Toutefois, compte tenu de la passion qu'ils éprouvent pour le cheval, les formations considérées permettent à certains élèves jusqu'alors en grandes difficultés, voire en situation d'échec, de renouer avec une scolarité normale.

C'est pourquoi, le Conseil économique, social et environnemental estime qu'il est indispensable d'amplifier les dispositifs de formation aux métiers du cheval mais en les orientant vers ceux qui ouvrent les portes de carrières durables, comme par exemple formateurs ou responsables de centres équestres, tout en attirant l'attention des personnes intéressées sur la réalité des compétences requises, au regard des futures responsabilités exercées, en termes de pédagogie et de capacités de gestion.

En lien avec le développement de l'équitation, d'autres emplois sont actuellement porteurs, dans tout ce qui concerne l'entretien et l'équipement des animaux : maréchaux-ferrants, selliers... C'est pourquoi il convient d'encourager les initiatives comme celle de la Chambre des métiers de l'Oise qui a créé une école de maréchaux-ferrants ou celle de la Chambre de commerce et d'industrie d'Arles qui a conclu une convention avec la Cité du cheval de Tarascon pour dispenser des formations professionnelles, financés par le Fonds national d'assurance formation des salariés des exploitations et entreprises agricoles (FAFSEA) et le Fonds social européen (FSE), qui outre la préparation du monitorat d'équitation, portent sur la valorisation des équidés, l'anglais spécialisé, la gestion des établissements équestres...

Il s'agit de métiers exigeant souvent des aptitudes physiques ainsi qu'une grande disponibilité. Par conséquent, il faut dès leur orientation initiale, insister auprès des intéressés sur ces aspects, afin de limiter les risques de désillusions et de renoncements ultérieurs.

2. Veiller au respect de la législation du travail et offrir des perspectives de carrières

Les métiers qui s'exercent au contact direct des chevaux impliquent une forte disponibilité pour plusieurs raisons. Tout d'abord, elle est liée à l'animal lui-même et à sa physiologie qui nécessite des soins 365 jours par an et, s'agissant des chevaux de compétition, des périodes d'entraînement durant les heures les moins chaudes de la journée, c'est-à-dire généralement tôt le matin. Ensuite, comme il s'agit d'activités relatives aux loisirs (courses hippiques, équitation...) elles se déroulent souvent durant les jours de repos des pratiquants et des spectateurs. Tout ceci se traduit, par des horaires de travail décalés et des dispositifs contraignants de permanence pour s'occuper des animaux, dont ceux qui se destinent à ces carrières doivent être bien conscients. Toutefois, ces spécificités doivent s'exercer dans le respect des règles imposées par la législation en vigueur, en particulier en matière de durée légale du travail. En effet, il existe de grandes écuries de courses où les modes de management et l'organisation interne permettent de concilier l'efficacité collective, la rentabilité économique et l'épanouissement de tous les salariés.

Le Conseil économique, social et environnemental souhaite donc que des efforts soient réalisés pour que toutes les dispositions concernées soient réellement appliquées dans les structures équestres employant des salariés qui devraient tous pouvoir bénéficier de conventions collectives sur la base de celle des hippodromes parisiens pour le secteur des courses, ou de celles relatives à l'agriculture pour les autres activités de la filière.

Un accent particulier doit être mis sur la situation des jeunes et parmi eux sur celle des femmes, de plus en plus nombreuses à être attirées par ces métiers. C'est pourquoi, notre assemblée estime qu'il faut renforcer le rôle des structures paritaires de concertation compétentes en matière d'hygiène et de sécurité ainsi

que d'action sociale et culturelle, tout en soutenant les initiatives comme celles par exemple de l'AFASEC, pour permettre de concilier vie personnelle et activité professionnelle, en améliorant les conditions de travail et en proposant des solutions pour faciliter l'hébergement, les démarches administratives de recherche d'emploi et la garde d'enfants, de tous ceux qui exercent ces professions ou souhaitent le faire.

Le second type de risques relatifs aux métiers du cheval porte sur les aspects physiques. En effet, la manipulation de ces animaux puissants et tous les travaux liés à leur entretien sont susceptibles de provoquer des accidents et des pathologies de type « Troubles musculo-squelettiques (TMS) » qu'il convient de chercher à prévenir. C'est pourquoi, le Conseil économique, social et environnemental considère qu'il est urgent de mettre en œuvre des recherches visant à la mise au point de techniques et d'équipements ergonomiques destinés à éviter de tels problèmes et, quand ceux-ci surviennent, de favoriser leur guérison. Parallèlement, il convient d'assurer le suivi médical régulier des personnes particulièrement exposées à ces risques, en mettant en œuvre les dispositions du plan relatif à la santé et à la sécurité au travail qui a été élaboré par le ministère chargé de l'Agriculture.

Enfin, de véritables politiques de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, visant à anticiper les besoins des structures et des différents professionnels du secteur, doivent être bâties dans tous les métiers du cheval pour assurer des déroulements de carrières aux salariés concernés. Elles doivent intégrer des dispositifs de reconversion pour ceux d'entre eux qui, suite à un accident de travail ou une maladie professionnelle, se retrouvent dans l'incapacité d'exercer leur emploi.

C - POUR FAVORISER DE NOUVELLES UTILISATIONS DU CHEVAL OU EN RELANCER DE PLUS ANCIENNES

1. Favoriser le « recours durable » aux chevaux de trait

La prise en compte des préoccupations écologistes des citoyens, la flambée du prix de l'énergie, le souci de renforcer les liens sociaux... amènent des structures (mairies, associations...) à faire de nouveau appel à la force motrice du cheval pour la réalisation de travaux tels que l'entretien d'espaces verts, la collecte des déchets, la sylviculture, la surveillance et la sécurité ou même le transport de personnes. Cette forme de renouveau, bien qu'encore limité, présente effectivement des avantages, il s'accompagne cependant de fortes contraintes en particulier économiques. Un cheval n'est pas une machine prête à fonctionner quand on en a besoin et qu'on peut ensuite remiser jusqu'à sa prochaine utilisation. En effet, on évalue à environ un an la durée minimale nécessaire pour préparer un animal à l'exercice de travaux particuliers, surtout s'il est en contact avec le public. De même, les personnes qui sont au contact direct des animaux pour les faire travailler doivent elles-aussi disposer d'une solide formation adaptée.

Par conséquent, avant de décider d'employer des chevaux, il est indispensable de mener une étude approfondie pour mettre en évidence les avantages qu'ils vont apporter mais aussi les contraintes, par exemple en termes de garde et d'entretien, et les coûts, qu'ils vont générer. En effet, pour que cette solution soit viable dans la durée, il faut qu'elle soit économiquement rentable car si elle ne répond qu'à des considérations environnementales ou affectives, sa pérennité ne sera pas assurée.

Les collectivités doivent donc bénéficier d'un appui technique, de conseils et d'un accompagnement requérant des compétences particulières dans la phase des réflexions préliminaires. Si le projet se concrétise, il s'agit de trouver les chevaux adaptés à l'usage visé et de former leurs futurs utilisateurs. Il faut également disposer de matériels et d'équipements performants et adaptés pour remplir les différentes tâches considérées. Seul, un opérateur spécialisé, porteur de surcroît de l'intérêt général, peut fournir les prestations attendues par les structures intéressées.

Pour notre assemblée, ce rôle pourrait être confié au nouvel Institut français du cheval et de l'équitation, ce qui permettrait de développer sur tout le territoire les actions déjà conduites mais avec des moyens très limités, par l'association Equiterra et de renforcer les actions précédemment menées par les Haras nationaux.

2. Développer le tourisme équestre

Les collectivités auraient également intérêt à chercher à renforcer l'attractivité de leurs territoires grâce au tourisme équestre qui, compte tenu du patrimoine culturel et géographique de notre pays, peut constituer un levier de développement. Pour cela, il faut encourager les opérations privées qui voient le jour (randonnées, séjours en roulottes...), en améliorant les infrastructures existantes grâce au balisage des chemins, la création d'itinéraires spécialisées, l'aménagement de zones de ravitaillement et de repos des montures...

Dans ce cadre, le patrimoine immobilier et les équipements, à la fois prestigieux et bien adapté, des ex-Haras Nationaux pourraient aussi être valorisés et servir de base à des animations régionales.

3. Utiliser le cheval à des fins thérapeutiques ou de réinsertion

Notre assemblée considère qu'il faut valoriser les caractéristiques du cheval qui allie puissance et douceur et qui imposent une forme de respect à ceux qui le côtoient et font de lui un véritable médiateur. Il convient par conséquent d'encourager toutes les expériences menées en matière de réinsertion ou de prévention de la délinquance, relevant pour une large part de la responsabilité de l'État et qui se révèlent très positives.

De même, le recours à cet animal dans le cadre de traitement de maladies psychiatriques doit être développé.

CONCLUSION

En contribuant notamment au développement des transports, de l'agriculture et de l'industrie puis des loisirs, le cheval a joué un rôle essentiel tout au long de l'histoire de l'humanité. La France, pays de longue tradition cavalière, a su développer depuis longtemps de nombreuses activités économiques autour des différentes utilisations de cet animal : élevage, courses, équitation de loisirs, boucherie... La filière équine apparaît donc hétérogène mais elle est en réalité constituée d'activités très interdépendantes, importantes pour la vie des territoires ruraux et leur articulation avec les zones urbaines.

Aujourd'hui, les métiers du cheval attirent un nombre croissant de jeunes, l'équitation devient un des sports les plus pratiqués par nos concitoyens et on assiste à la renaissance et à l'émergence de nouveaux modes de valorisation des chevaux de trait.

Dans le même temps, l'image du cheval évolue fortement dans notre société où certains ne le considèrent plus que comme un véritable animal de compagnie dont ils souhaiteraient interdire la consommation et la commercialisation de la viande. Parallèlement, la déréglementation du secteur des jeux peut remettre en cause une part importante des ressources du secteur de l'élevage et des courses et avoir des impacts négatifs en matière de santé publique ou de développement de la fraude et de la criminalité, ce qui constitue des défis face auxquels l'État doit continuer à jouer un rôle majeur.

Les propositions formulées par le Conseil économique, social et environnemental visent dans le cadre d'une approche économique globale, au développement de chacune des activités qui composent la filière et à ainsi conforter la place de la France dans ce domaine.

Deuxième partie
Déclarations des groupes

Groupe de l'agriculture

Le travail présenté donne l'occasion de faire valoir un secteur que l'on connaît finalement assez mal. En revanche, on connaît mieux les valeurs que rassemble le cheval. C'est le cheval qui symbolise le mieux la rencontre entre deux mondes et qui connecte la sphère rurale et la sphère urbaine. On associe le cheval à la découverte du territoire, au maintien des espaces verts. On retrouve aussi dans le cheval le goût d'une certaine qualité de vie.

Au-delà de ces valeurs et de cette image, la filière équine est une réalité économique et sociale, comme le démontrent les données relatives au chiffre d'affaires et aux emplois de la filière.

Malgré ses atouts, la filière connaît des difficultés. Le groupe de l'agriculture a relevé trois points particuliers.

Le premier concerne l'organisation de la filière. Il est vrai que pour mettre en place une interprofession, les différents partenaires économiques doivent avoir la volonté de travailler ensemble, de s'écouter et de négocier. Chacun trouvera intérêt à cette union car elle donne la possibilité à chaque composante de se défendre, de se saisir d'un pouvoir politique et économique pour porter plus haut la production. La très grande diversité des éléments qui composent cette filière rend particulièrement délicate la détermination d'une stratégie commune ; il faudrait pourtant passer outre les différences pour mieux défendre tout un secteur. Son avenir économique en dépend.

Le second concerne la proposition visant à mieux encadrer l'activité d'éleveur professionnel. Certains avantages y sont liés et il est important d'éviter les abus. Le groupe a notamment insisté sur les difficultés que peuvent poser les constructions de bâtiments en zones agricoles.

Le troisième concerne la viande chevaline. La question est sensible. Et il est regrettable qu'elle le soit. Les actions de lobbying pour empêcher la consommation de viande se multiplient. La dernière en date concerne la volonté de certains d'attribuer le statut d'animal de compagnie au cheval. Pourtant, on peut aimer les chevaux et bien les traiter sans pour autant aller aux excès qui pourraient mettre en danger toute une filière. L'interdiction de consommation de viande de cheval aura des incidences sur l'équarrissage mais aussi sur le maintien de certaines races de trait.

Le groupe de l'agriculture soutient le rapporteur dans sa volonté de mettre en place une campagne de communication en faveur de la viande de cheval.

Le groupe a rappelé, pour conclure, que le secteur agricole connaît une crise sans précédent qui touche également la filière chevaline. Il faut prendre les mesures qui s'imposent pour faciliter le travail des éleveurs et de l'ensemble des professionnels.

Le groupe de l'agriculture a voté l'avis.

Groupe de l'artisanat

Les 800 bouchers chevalins et les nombreux emplois directs et indirects liés à l'entretien et à la pratique du cheval relevant de métiers artisanaux sont particulièrement intéressés par cette saisine au regard des menaces qui pèsent sur leur avenir.

Même s'il faut se réjouir de la démocratisation de ce sport, il est urgent de dépassionner le débat pour expliquer toutes les conséquences du changement de statut du cheval en « animal de compagnie », afin que tous ses adeptes prennent conscience de l'importance du retour à des considérations plus raisonnées au nom de l'équilibre de la filière équine.

En effet, si la pression à l'encontre de la consommation de viande de cheval continue, elle risque d'entraîner des difficultés voire des fermetures au niveau des boucheries chevalines et surtout d'engendrer de sérieux problèmes de sécurité sanitaire. Au-delà de ces aspects environnementaux, elle peut également menacer l'avenir des éleveurs dans la mesure où ils ne pourront plus valoriser leurs chevaux en boucherie, assumer l'élimination et surtout le coût des carcasses puisque l'État est en train de se désengager de plus en plus du service de l'équarrissage. Quant à cela s'ajoute la mise en danger du patrimoine génétique de la filière équine française, il va de soi qu'il faut tout faire pour réaffirmer les vocations d'animal de travail, de loisir et de boucherie pour sortir de cette spirale infernale.

Sans revenir sur l'ensemble des préconisations spécifiques de l'élevage et des courses indispensables au dynamisme de ces activités et plus globalement à celui de la filière, le groupe de l'artisanat est revenu sur celles qui concernent plus particulièrement son secteur.

Au niveau de la boucherie, le groupe de l'artisanat apprécie l'attention portée à la fois sur l'offre et la demande. En encourageant la recherche sur la production de viande rouge en France mais également les professionnels bouchers à mieux communiquer sur les valeurs gustatives et la traçabilité de la viande blanche de cheval d'origine française, cet avis participe à la fois à la satisfaction des clients et à la réduction du déséquilibre paradoxal entre les importations et exportations de viande chevaline.

Quant à la préservation des métiers, il faut saluer l'intérêt d'avoir opté pour une vision prospective. Avec le développement de la pratique du cheval, ce sont en effet de nombreux savoir-faire traditionnels qui ont pu être mis en valeur et même reconnus au niveau international. Quant à tous ceux qui travaillent avec les chevaux, il est vrai que les exigences en matière de conditions physiques et d'adaptation en permanence au rythme spécifique de cet animal impliquent de se préoccuper de l'évolution des postes de travail. À ce titre, le groupe de l'artisanat salue les expériences réalisées par la Chambre de métiers de l'Oise et celle de la CCI d'Arles en matière de reconversion permettant des fins de carrière à la fois moins pénibles et valorisantes.

Enfin, avec le développement des jeux en ligne et l'ouverture à la concurrence, il est à craindre que les opérateurs privés ne se préoccupent pas du financement de l'amélioration de la filière. C'est la raison pour laquelle le groupe de l'artisanat espère que la future autorité de régulation de ces jeux prendra en compte cette mission exercée jusque là par le PMU au moment où elle sera en charge des dispositifs de contrôle de la fin de sa situation de monopole.

Pour la qualité de ce travail d'analyse et sa vision prospective au nom de l'intérêt général de la filière, le groupe de l'artisanat a voté l'avis.

Groupe des associations

Hier affecté essentiellement au transport et à la traction, le cheval est aujourd'hui essentiellement dédié aux loisirs, à l'équitation, aux courses hippiques et à l'alimentation.

Cette diversité offre une activité économique importante en total de chiffres d'affaires et d'emplois. Si ces totaux sont obtenus par compilation de secteurs économiquement solidaires - élevage, centres équestres, courses, boucherie chevaline - la filière exprime une diversité hétérogène, voire carrément antagoniste.

L'élevage nous offre près d'un million d'équidés, mais il repose essentiellement sur la passion d'amateurs. Les courses totalisent un enjeu de dix milliards d'euros, offrent 1,5 milliard de recettes annuelles à l'État mais la dérégulation sur les paris met en péril les retombées solidaires de ces enjeux sur les acteurs de la filière. La viande chevaline offre un intérêt pour la préservation des différentes races de trait et une recette pour les propriétaires qui ne souhaitent pas conserver leur animal en leur évitant la dépense de l'équarrissage. Mais une campagne contre l'hippophagie, allant même jusqu'à une proposition de loi, veut faire du cheval un animal de compagnie. Si tel est le cas, pourra-t-on encore monter, seller, atteler un cheval ? Qu'en sera-t-il alors de la brillante équitation française qui offre à un million de cavaliers - dont 650 000 sont licenciés à la Fédération française d'équitation (FFE) avec près de 80 % de femmes - des activités de loisirs ou de haut niveau avec de grands champions dans les différentes disciplines et une activité qui fait de la France le premier organisateur mondial ?

On le voit bien, une clarification du statut du cheval s'impose mais sans opposer les finalités. Le compagnon de labeur d'hier des agriculteurs, ouvriers, marinières et autres était tout autant aimé que le compagnon de loisirs d'aujourd'hui et ce n'est pas lui manquer de respect que de préférer l'abattage à l'équarrissage. Le choix doit être possible et il l'est aujourd'hui.

En France, les loteries étaient limitées et toujours mises au service d'une cause sociale. Les paris étaient une source de financement pour les acteurs, cela doit continuer et les paris en ligne sur le sport doivent servir aussi ceux qui font le sport et respecter ses valeurs.

La structuration de la filière équine suppose de bien structurer d'abord chacune de ses branches d'activités. La formation est un élément structurant, à condition que chacun respecte l'autre et que les qualifications correspondent aux activités des différentes structures en comprenant qu'amateurs et professionnels se complètent de même que secteur marchand et non marchand s'appellent et se répondent. La vie associative sportive est un atout de développement et elle doit continuer à conserver la maîtrise de ses contenus de formation.

Finalement, peut-être est-ce même là que le moteur d'une mise en synergie de cette filière sera trouvé. L'organisation en Normandie des Jeux équestres mondiaux de 2014 est une belle opportunité. À l'occasion de cet événement exceptionnel, une activité culturelle pourrait replacer le rôle du cheval dans l'histoire pour situer les enjeux d'aujourd'hui. Elle pourrait même être l'occasion d'un colloque international. Des assises, des États généraux, ou autre forme de débat national structuré, avec l'appui du pôle de compétitivité, pourraient précéder l'événement pour qu'il ait les meilleures retombées possibles sur toute la filière.

Dans l'espoir que cet avis aidera les différents acteurs de la filière équine à mieux se comprendre, le groupe des associations a voté l'avis.

Groupe de la CFDT

Alors que différents secteurs du monde du cheval connaissent de profondes mutations, l'avis du Conseil économique, social et environnemental sur ce sujet est bienvenu. L'approche de départ de la saisine qui tend à considérer le cheval comme une filière unique introduit cependant une difficulté dans la prise en compte de ce dossier. En effet, la « filière cheval » correspond en réalité à quatre secteurs distincts : la filière élevage viande, la filière loisirs - sport et loisirs, tourisme équestre et deux filières pour les courses - le trot et le galop. Elles ont un dénominateur commun : le cheval, avec des enjeux convergents : l'élevage, la gestion des déchets, la valorisation de la viande... mais beaucoup de différences liées à des modèles économiques et des finalités différentes.

Pour la CFDT, un des enjeux majeurs de ces secteurs est leur professionnalisation et la distinction entre ce qui relève des loisirs et ce qui relève de l'activité économique créatrice de valeur ajoutée.

La professionnalisation doit s'accompagner d'une valorisation en boucherie, y compris des chevaux des filières loisirs et courses, même s'il ne s'agit pas de la finalité première de la production. Sans cette valorisation, l'équilibre de la filière est impossible et l'avis est clair en la matière. La professionnalisation nécessite de renforcer les structures professionnelles des quatre secteurs précités et il semble illusoire, comme le souligne l'avis, de préconiser un rapprochement des interprofessions tant que les filières professionnelles ne seront pas pleinement structurées et reconnues.

Dans ces filières, il y a trop souvent confusion entre les structures associatives ou les fédérations de structures associatives qui sont légitimes à porter les intérêts (qui font l'objet de leur association) et les syndicats professionnels qui ont vocation à porter les intérêts socio-économiques et professionnels des secteurs d'activités. Pour la CFDT, seuls des syndicats professionnels forts permettront de structurer les filières et d'en renforcer la professionnalisation.

Enfin, l'avis souligne à juste titre qu'il faut conforter les missions et moyens des ex-Haras nationaux fusionnés avec l'École nationale d'équitation (ENE) au sein de l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE). La CFDT insiste sur ce point avec d'autant plus de force que le gouvernement a entrepris le démantèlement de l'établissement avec la création de France Haras. En outre, cette restructuration s'effectue sans gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et laisse de nombreux salariés sans perspectives, ce qui fait craindre une perte de compétences au sein de l'ensemble de la filière.

La CFDT a voté l'avis.

Groupe de la CFE-CGC

La France est un pays de longue tradition cavalière. Elle a développé de nombreuses activités économiques autour des différentes utilisations du cheval : élevage, courses, équitation de loisirs, sports et spectacles équestres, viande chevaline...

Si la filière équine est hétérogène, elle est néanmoins constituée d'activités très interdépendantes, indispensables à la vie des territoires ruraux et leur articulation avec les zones urbaines.

L'avis formule donc une série de propositions qui rencontrent l'assentiment du groupe de la CFE-CGC quant à la nécessité de maintenir et d'affirmer la place de la filière équine française, aux niveaux régional, national et international au regard de son importance socioéconomique en termes d'emplois directs et indirects, d'entreprises concernées, de chiffre d'affaires et de recettes fiscales, d'activités et d'infrastructures concernées en zones rurales.

Le groupe de la CFE-CGC rejoint les préconisations de l'avis sur la clarification du statut du cheval et sur le renforcement de la coordination de la filière et de la création d'une structure compétente pour les intérêts transversaux.

Nous rappelons également que, pour encourager les éleveurs professionnels, il est nécessaire de mettre en place des règles plus strictes s'inspirant de celles en vigueur au niveau communautaire.

Le groupe de la CFE-CGC souhaite mettre aussi en exergue plusieurs points de l'avis : formations initiale et continue sont au centre de nos préoccupations. Un meilleur professionnalisme et l'amélioration des conditions de travail sont indispensables pour améliorer l'emploi des salariés.

La consommation de viande de cheval est en baisse en France, la production de viande de jeunes chevaux étant surtout destinée à l'exportation. Pour remédier à cette situation, nous préconisons donc d'inciter par des mesures financières appropriées, les éleveurs de chevaux de trait à adapter leur production pour mieux répondre aux attentes de leurs clients.

Les courses hippiques rapportent plus d'un milliard d'euros à l'État dont près de la totalité provient du PMU. Face à l'ouverture des paris en ligne, on peut s'interroger quant aux conséquences pour le financement de la filière et de la fin du monopole du PMU. À cet effet, nous partageons les préconisations de l'avis pour que les dispositifs de contrôles, liés notamment à l'octroi de l'agrément aux opérateurs et à la lutte contre l'addiction, prévus par la loi, soient mis en œuvre avec la plus grande rigueur.

Aujourd'hui, les métiers du cheval attirent un nombre croissant de jeunes, l'équitation devient un des sports les plus pratiqués et on assiste à l'arrivée de nouveaux modes de valorisation des chevaux de trait. Les collectivités ont intérêt à chercher à renforcer l'attractivité de leurs territoires grâce au tourisme équestre qui, compte tenu du patrimoine culturel et géographique de notre pays, peut constituer un levier de développement.

Le groupe de la CFE-CGC a émis un vote positif.

Groupe de la CGT

Le groupe de la CGT partage l'essentiel des analyses et préconisations de l'avis même si un certain nombre d'aspects auraient mérité d'être développés. La CGT revient néanmoins sur deux aspects des enjeux qui semblent importants.

Le premier point concerne la réforme des haras nationaux dans le cadre de la RGPP. L'avis développe l'histoire de cette institution plusieurs fois centenaire. Le rapporteur en a ainsi valorisé les missions essentielles et leurs apports fondamentaux au développement de notre filière nationale. La constitution d'un Groupement d'intérêt public « France haras » au sein du nouvel Institut français du cheval et de l'équitation chargé des missions dites concurrentielles, jusqu'alors assumées par les haras nationaux fait peser une grave hypothèque sur l'avenir de notre patrimoine génétique national. Ce partenariat public-privé dans la recherche-développement en matière de reproduction tend à privilégier la rentabilité financière au détriment de la conservation et l'amélioration des races. De plus, le désengagement de l'État, par la réduction des moyens des haras nationaux, menace l'emploi, risquant de se traduire par de nouvelles restructurations et la disparition d'établissements.

Le deuxième point concerne le secteur des courses. Il y a un siècle, la législation française a institué un monopole pour la gestion des paris dans le but de lutter contre le blanchiment d'argent et de moraliser les jeux avec la création du pari mutuel sous le contrôle de l'État. Ce système a permis une transparence dans l'organisation des jeux et le financement du développement de l'ensemble de la filière équine en France, contrairement à d'autres pays qui, en choisissant le

libéralisme, ont sacrifié leur filière. La remise en cause du monopole et la libéralisation des jeux en ligne par la transposition de la directive européenne dans la loi française entraîneront des conséquences graves en termes de santé publique et de dérives mafieuses. L'avis rappelle justement que la Cour de justice des communautés européennes a validé la décision du Portugal d'interdire à un opérateur privé de proposer des paris en ligne, justifiée notamment « *par l'objectif de lutter contre la fraude et la criminalité, un enjeu d'intérêt public* ». Ainsi cet arrêt consacre-t-il la liberté pour les États membres de réglementer les jeux et paris en ligne. Il rejoint une résolution adoptée par le Parlement européen considérant que la politique des jeux dans un pays devait relever, non pas d'une directive européenne, mais de la législation nationale et bénéficier, compte tenu de ses implications en matière d'ordre moral et social, du principe de subsidiarité. Le groupe de la CGT aurait pu attendre du gouvernement français un courage politique à la hauteur de l'enjeu et aurait souhaité une position plus ferme de l'avis rejetant la libéralisation des jeux et les dérives qu'elle porte intrinsèquement, notamment en affirmant l'interdiction de la cote fixe ouvrant à toutes les fraudes et trucages des courses.

Outre les problèmes d'emploi et de la pérennité de la filière équine et hippique que pose cette loi, l'aggravation de l'addiction aux jeux avec la libéralisation des jeux en ligne ne peut être sous-estimée. Une étude de l'INSERM, réalisée en 2008 à la demande de la Direction générale de la santé souligne ce risque, Internet étant un facteur supplémentaire d'addiction évident. Ce point aurait mérité approfondissement, mise en garde plus ferme, propositions pour promouvoir la santé publique.

Le groupe de la CGT tient à réaffirmer ces dimensions qui paraissent fondamentales pour l'avenir de notre filière. La CGT a voté l'avis.

Groupe de la CGT-FO

L'avis présenté est empreint d'une grande lucidité. Le diagnostic fait apparaître l'extrême hétérogénéité qui caractérise la filière équine. Quoi de commun entre l'amoureux du cheval considéré comme animal de compagnie et l'éleveur soumis aux contraintes économiques d'une activité dont il attend son revenu ? Quoi de commun aussi entre le turfiste invétéré, le crack jockey et le forgeron qui pourtant relèvent tous des métiers du cheval ?

De l'avis ressort l'idée que la filière équine a un avenir, à des conditions énoncées clairement. Aussi le groupe limitera-t-il son intervention aux points suivants.

L'avis a étudié l'évolution du rôle de l'État. Pour Force ouvrière, ce désengagement est porteur de risques pour la filière équine. FO partage le point de vue exprimé dans l'avis. L'affaiblissement des Haras nationaux fragilise l'ensemble de la filière, notamment en ce qui concerne la préservation d'un patrimoine historique et génétique. Le groupe déplore également le désengagement de l'État dans le domaine des courses hippiques, à la suite d'une

procédure initiée par la Commission européenne. FO soutient les propositions visant à maîtriser l'ouverture de ce secteur. Les effets négatifs de la déréglementation, dans ce domaine comme dans d'autres, ne sont plus à démontrer.

Enfin, le groupe FO soutient tout particulièrement les préconisations de l'avis concernant le respect de la législation du travail et l'offre de vraies perspectives de carrière pour les métiers du cheval dont les conditions d'exercice sont particulièrement contraignantes. En outre, pour Force ouvrière, les femmes, mais aussi les hommes, doivent pouvoir concilier les exigences de leur profession avec leur vie personnelle et nous partageons les recommandations de l'avis qui vont dans ce sens.

Le groupe FO a voté l'avis.

Groupe de la coopération

Depuis environ 3 000 ans, l'homme a utilisé le cheval comme outil de travail du fait de sa capacité de déplacement plus élevée que celle des autres animaux. Avec la mécanisation, cette relation a évolué et cet animal est devenu de plus en plus un compagnon de sport, même si on observe une émergence de nouvelles utilisations (fins thérapeutiques, réinsertion sociale) et un retour qui reste marginal dans les espaces publics. D'abord réservé à une élite, la pratique du cheval s'est démocratisée pour toucher le grand public. Ainsi, un nombre important de centres équestres se trouvent aussi bien à proximité des grandes villes que dans les campagnes. Le tourisme équestre s'est aussi beaucoup développé. Par ailleurs, la France se situe au quatrième rang mondial des nations exportatrices de chevaux de race. Une des richesses de notre pays en la matière réside dans son patrimoine génétique.

L'avis souligne que les avantages concurrentiels de ce secteur en France sont de plus en plus fragiles. Celui-ci doit en effet passer d'un secteur économique régulé et piloté par l'État pendant 200 ans, à une filière hippique qui doit s'organiser par elle-même et valoriser ses atouts, face à un marché ouvert. Le désengagement de l'État aura un impact conséquent et celui-ci doit organiser le relais vers les acteurs professionnels. Il faut donc identifier les leviers du développement de la filière. Les nombreux acteurs de ce secteur doivent pour cela coopérer et se coordonner pour construire ensemble une filière modernisée et déterminer comment investir au mieux pour que la filière reste créatrice d'emplois et de valeurs environnementales et sociales.

D'après les chiffres des Haras nationaux, sur les 900 000 équidés vivant en France, 700 000 sont détenus par des exploitations agricoles équinées et génèrent un nombre de 38 900 emplois agricoles en élevages, centres équestres et écuries d'entraînement. Ainsi, le cheval a toujours sa place dans le monde agricole. C'est pourquoi, il importe de veiller à ce que le cheval demeure un animal de rente et n'acquiert pas le statut d'animal de compagnie, comme l'a proposé une proposition de loi récente. La consommation de la viande chevaline est un

débouché important pour les neuf races de chevaux de trait et pour les races de trotteurs, alors même que la France importe la majeure partie de sa consommation. Là encore, la filière doit mieux s'organiser.

La filière cheval a également aujourd'hui un rôle à jouer dans l'occupation de l'espace, respectueuse de l'environnement, dans la préservation de la biodiversité, dans la création d'emplois et l'animation des territoires en milieu rural, dans la réponse aux attentes sociales notamment chez les jeunes (cheval de loisir...).

Le groupe de la coopération a voté en faveur de l'avis.

Groupe des entreprises privées

Le groupe des entreprises privées félicite le rapporteur pour cet avis car en étudiant dans le détail la filière équine aux infinies variétés - élevage, course, attelage, viande - il a su mettre en évidence la richesse offerte par ce noble animal. Son usage s'est démocratisé et il est aujourd'hui politiquement correct, parce que « durable ». De plus, il respecte, voire dépasse, la si précieuse parité hommes-femmes : il ne faudrait en effet plus parler de « la plus noble conquête de l'homme », mais plutôt dire désormais que la femme est devenue la plus noble conquête du cheval, puisque 80 % de la gente cavalière est maintenant composée de femmes.

Le représentant du groupe - intervenant en assemblée plénière - a insisté, en tant que président de la section de l'aménagement du territoire, sur le fait que le cheval est un élément déterminant en la matière.

Les chevaux fleurent bon la France profonde : Percheron, Boulonnais, Trait Comtois, Ardennais, Cob Normand, selle française mais aussi pur sang arabe. C'est notre territoire.

L'approche économique de la filière proposée par l'avis est juste. Près d'un million de chevaux, 12 milliards d'euros de chiffre d'affaires, 75 000 emplois, 650 000 cavaliers, 17 000 courses par an : peu de gens savent que la France est la première nation équestre au monde, le premier organisateur de manifestations en ce domaine, et surtout qu'elle possède des équipes qui gagnent en concours hippiques, ce qui n'est toujours pas le cas pour d'autres sports qui n'en n'ont pas moins un plus grand retentissement... Mais il faut tout faire pour que le Mondial du Cheval de 2014 soit un succès.

L'avis indique à raison que la filière est insuffisamment structurée et qu'il en résulte des conflits entre les différentes parties prenantes : éleveurs, négociants, entraîneurs, responsables de centres équestres... Par ailleurs, il souligne avec justesse les problématiques liées à l'utilisation des terres agricoles : c'est un sujet important au sein de la section de l'aménagement du territoire. Quant aux hommes, les métiers de cette filière exigent une forte disponibilité et se traduisent par des horaires de travail décalés, mais c'est bien sûr à juste titre que le rapporteur recommande l'application des conventions

collectives. Le désengagement de l'État dans le domaine de la filière équine est un réel problème et, après le recul du rôle colbertiste mais fondamental des Haras nationaux, il ne reste plus qu'à conforter l'action de l'Institut du cheval et de l'équitation, qui a pris effet au 1^{er} février 2010.

Il faut dire également un mot à propos de la viande chevaline, qui suscite de plus en plus de débats en France. Bien que le pays possède l'un des plus grands élevages au monde, il doit encore importer la moitié de sa consommation. On impute ce déficit à l'attachement des Français au cheval, au point d'en faire un animal de compagnie. Pourtant, il apparaît économiquement et pratiquement nécessaire de maintenir une activité dans la viande chevaline.

Un sujet également important à prendre aujourd'hui en considération est l'ouverture des jeux à la concurrence. La loi du 12 mai 2010, évolution communautaire prévue depuis des années, ouvre le marché des courses et des jeux d'argent sur internet aux opérateurs privés, comme l'a demandé Bruxelles. La France a résisté mais il a bien fallu se rendre à l'évidence, et si cette décision est logique, il n'en demeure pas moins qu'il faut être attentif aux conséquences de la fin du monopole du PMU pour le financement de la filière hippique. Il faut également que les dispositifs de contrôle, notamment *via* la future autorité de régulation des jeux en ligne, soient mis en œuvre avec la plus grande rigueur. Parallèlement, le PMU ayant mis en place une stratégie offensive en s'ouvrant à d'autres sports que les courses, la prudence est recommandée sur son positionnement avec la Française des jeux.

Pour terminer, il faut dire un mot du cheval comme mode de transport « durable ». Son utilisation a depuis longtemps anticipé la traction automobile. On ne peut raisonnablement y revenir, mais on peut quand même envisager le recours aux chevaux de trait pour certains travaux agricoles ou le transport de déchets, mais surtout utiliser le cheval pour des missions de respect de l'ordre public : deux chevaux peuvent remplacer dix policiers et peut-être même un car de CRS ! Malheureusement, le Grenelle de l'environnement, qui a parlé de tout et prévu à juste raison des pistes cyclables et des pistes piétonnes, a oublié les allées cavalières...

Au total, le groupe des entreprises privées a voté l'avis.

Groupe de la mutualité

La lecture de l'avis sur la filière équine nous apprend tout d'abord combien la filière équine est multiple et devrait en fait s'appeler « les filières équines ». En effet, quel point commun entre les courses hippiques, l'équitation de loisir, l'élevage ou encore la boucherie chevaline... si ce n'est effectivement le cheval.

Les enjeux de ces filières apparaissent clairement dans l'avis et les décisions qui seront prises semblent décisives pour leur avenir.

Deux enjeux s'inscrivent plus particulièrement dans les préoccupations du groupe de la mutualité, il s'agit de l'équithérapie et de la libéralisation des paris en ligne qui, pour la première, améliore la santé et l'insertion des individus et pour la seconde présente des risques économiques et sociaux, voire sanitaires.

L'équithérapie s'adresse à des enfants ou à des adultes souffrant de handicaps physiques ou mentaux. Les résultats sont souvent étonnants sur le plan physique, psychique et relationnel, ils permettent à la fois d'apaiser certains comportements agressifs et d'offrir des possibilités de déplacement autonome pour des personnes en fauteuil roulant.

Certaines mutuelles ont noué des partenariats avec des associations et participent notamment au financement de séances dites de mise à cheval adaptée.

Le groupe de la mutualité soutient donc le développement et l'évaluation de ces pratiques.

La libéralisation des jeux en ligne par la loi du 12 mai dernier pose évidemment la question de la banalisation des paris qui n'est pas sans risques sanitaires et sociaux car elle accroît encore les situations d'addiction et de surendettement. Certes, la loi a prévu la création d'une autorité de régulation qui a aussi comme objet de contrôler les opérateurs de jeux en ligne vis-à-vis des actions mises en place pour lutter contre le jeu excessif ou pathologique, et le PMU diffuse déjà des messages visant à promouvoir le « *jeu responsable* ». Cependant, L'INSERM a constaté que « *l'affichage de messages de mise en garde était sans effet contre le jeu compulsif* ».

Par ailleurs, rappelons que les parieurs de PMU sont à 65 % des hommes âgés de 35 à 49 ans et issus de milieux socioprofessionnels généralement modestes et que près de 9 000 courses par an sont ouvertes aux paris du PMU... Soulignons également que le marché des jeux en ligne est estimé à 2 Mds d'€ pour la première année soit près de 5 % du montant de la collecte de l'impôt sur le revenu.

Le groupe de la mutualité partage les inquiétudes de l'avis. Cependant, même si l'autorité de régulation joue pleinement son rôle, d'autres mesures sont indispensables pour lutter contre le phénomène d'addiction qui ne pourrait que se développer parallèlement à la banalisation de l'accès aux jeux.

Le groupe de la mutualité a voté l'avis.

Groupe des personnalités qualifiées

M. Pasty : « Je tiens à féliciter très chaleureusement Jacky Lebrun, pour le brio et l'enthousiasme avec lesquels il a élaboré son projet d'avis, dont il vient de nous exposer les lignes de force. Merci de nous avoir révélé toutes les facettes de la filière équine, et surtout d'avoir mis en lumière les multiples services que le cheval peut rendre à l'homme, notamment dans les domaines comme la réinsertion sociale des jeunes en difficulté, ou les thérapies en faveur d'enfants handicapés mentaux.

Mais, le projet d'avis met clairement en lumière les deux dangers majeurs, qui dans notre pays, menacent l'avenir de cette filière, à savoir la tentation de reconnaître au cheval le statut juridique d'animal de compagnie, avec comme conséquence, l'interdiction de la commercialisation de la viande chevaline, provenant d'animaux élevés en France, et l'amoindrissement des ressources publiques, en provenance des paris hippiques, par suite de la suppression du monopole dont bénéficiait jusqu'ici le PMU.

Dans le premier cas, l'amour légitime que nous portons au cheval peut conduire à l'asphyxie de l'élevage chevalin, se traduisant par la disparition totale des races de chevaux de rente, et du capital génétique qu'elles constituent, et nous rendre encore plus dépendant des importations non seulement de viande chevaline mais aussi de chevaux de course, si les haras ne peuvent plus orienter vers la boucherie les animaux qui se révéleraient inaptes aux courses.

Dans le second cas, la suppression du monopole des paris hippiques au profit du PMU, risque à terme de conduire un certain nombre d'élevages à des situations financières critiques mettant en cause leur survie. Cela irait à l'encontre de la démocratisation de la pratique et des sports hippiques, que l'on constate actuellement, le cheval devenant comme c'est le cas dans d'autres pays, une activité de luxe réservée à une minorité.

Dans ces conditions, on ne peut que déplorer la décision des autorités publiques françaises, de se conformer aux injonctions de la Commission européenne, d'ouvrir à la concurrence les paris hippiques, alors que le principe de subsidiarité pouvait être légitimement invoqué et défendu devant la Cour de justice des Communautés européennes, comme l'a fait avec succès le Portugal. En effet, les jeux d'argent, dont nul ne peut ignorer les dangers (addictions, notamment pour les publics fragiles, possibilité de blanchiment d'argent pour la grande criminalité), ne sauraient être assimilés à une activité économique normale, relevant du droit de la concurrence en matière de prestation de services. Ce point de vue a d'ailleurs été exprimé avec force par le Parlement européen dans sa résolution du 10 mars 2009 sur l'intégrité des jeux d'argent en ligne, et l'arrêt rendu par la Cour de justice en faveur du Portugal va dans ce sens. La position de la Commission est le résultat de l'efficacité déployée par les *lobbies* des jeux d'argent pour obtenir la déréglementation des jeux, en l'assortissant de mécanismes de contrôle, dont la mise en œuvre se traduira vraisemblablement par des résultats aléatoires, tout cela au mépris du principe de subsidiarité inscrit dans le Traité de Lisbonne.

Je conseillerai donc aux parties de la filière équine qui s'estimeraient lésées par cette déréglementation, de formuler une demande préalable auprès du Conseil constitutionnel, à l'encontre de la loi du 12 mai 2005 qui a autorisé cette déréglementation, le principe de subsidiarité étant un principe de droit constitutionnel.

Le Conseil constitutionnel aurait lui-même la faculté, s'il l'estime nécessaire, de saisir la Cour de justice d'une demande préjudicielle sur la conformité aux traités européens, des positions prises par la Commission européenne.

Beau challenge, pour les spécialistes du droit européen.

Je pense en ce qui me concerne, que l'affection que nous portons tous au cheval, mérite que ce défi soit relevé. Vous l'aurez compris, je vote le projet d'avis ».

Groupe de l'UNAF

Le présent avis a été l'occasion de faire un saut dans le monde du cheval et de suivre le parcours d'une filière aux mille facettes : du poulinage au tourisme équestre en passant par la boucherie chevaline, l'équithérapie ou bien encore le développement durable sans oublier le PMU et les jeux d'argent en ligne.

Par ce passage en revue de toutes les activités et des acteurs de la filière équine, l'avis pointe les mutations en profondeur de ce secteur en valorisant les atouts et en précisant les enjeux. Le groupe de l'UNAF se retrouve dans la proposition principale d'une meilleure structuration de la filière et son renforcement dans ses dimensions économique, sociale et environnementale.

Le groupe de l'UNAF porte son attention plus particulièrement sur trois points dans leur proximité avec la défense des intérêts matériels et moraux des familles au cœur de l'action de l'UNAF.

S'agissant, en premier lieu de la proposition appelant à la maîtrise de l'ouverture du secteur des courses, l'UNAF, lors de l'examen au Parlement de la récente loi sur le sujet, a exprimé son opposition à la libéralisation, sans frein, du jeu d'argent et de pari en ligne.

L'ouverture aujourd'hui du secteur des jeux d'argent en ligne doit être maîtrisée, raisonnable, responsable et garantir les fondamentaux qui président à l'organisation des jeux et des paris en France notamment s'agissant de la protection des populations vulnérables et fragiles et de la lutte contre les phénomènes de dépendance. Les familles sont particulièrement concernées par cette ouverture à la concurrence des jeux d'argent en ligne bien au-delà de la seule question de la protection des mineurs.

Les jeunes adultes et les jeunes familles vont être fortement sollicités, ce qui risque d'aggraver leur situation économique.

Dès lors, les actions de prévention et les garde-fous mis en place devront aussi expressément intégrer cette dimension budgétaire familiale et ne pas en rester à la lutte contre les pratiques excessives et pathologiques.

Deuxième aspect important des propositions du point de vue des familles, l'accompagnement des jeunes dans leur orientation vers les métiers du cheval.

Certes, il n'y a peut-être pas le nombre d'emplois espérés mais comme vous le dites parfaitement, Monsieur le rapporteur, compte-tenu de la passion éprouvée par certains jeunes pour le cheval, grâce à ce dernier, ils réapprennent à écrire, lire et compter et ainsi renouent avec une scolarité normale.

Pour le groupe de l'UNAF, cette approche pragmatique doit être encouragée et déclinée au plus près des besoins et des attentes des jeunes comme de leurs parents notamment concernant les conditions d'hébergement et la vie quotidienne des stagiaires du secteur équin, souvent éloignés de leur famille.

Enfin, l'avis ouvre des pistes qu'il convient d'approfondir, de conforter : la valorisation du cheval comme support thérapeutique et pédagogique mais aussi par utilisation de sa force motrice pour un développement durable.

Des initiatives existent démontrant le rôle très utile de médiation du cheval dans l'accompagnement de jeunes en difficulté. Il permet à l'enfant ou à l'adolescent de se responsabiliser. Ces initiatives doivent être encouragées, soutenues et développées.

Pour conclure, considéré comme « la plus noble conquête de l'homme », le cheval, de tous les animaux, est celui qui a sans doute marqué l'histoire et les progrès de l'humanité. Un nouvel épisode de cette longue histoire commence avec le cheval et le développement durable.

Le groupe de l'UNAF a voté le présent avis.

Groupe de l'UNSA

L'UNSA Agriculture-Agroalimentaire et le groupe de l'UNSA se félicitent que l'avis avance un certain nombre des préconisations qui dessinent de réelles perspectives d'avenir pour la filière.

Sans être exhaustif, il en est ainsi :

- de la nécessité de mieux encadrer l'activité d'éleveurs professionnels et d'en faire un réel métier reconnu ;
- du renforcement de la filière par une meilleure organisation interprofessionnelle en coopération avec tous les partenaires potentiels ;
- de la demande d'application d'une fiscalité similaire dans la zone européenne pour l'élevage de chevaux de course (contrairement à ce qui se passe avec l'Irlande aujourd'hui) où la fiscalité est plus favorable ce qui ne favorise pas une concurrence loyale ;
- du respect de la législation du travail, des perspectives de carrières à offrir et le plan santé et sécurité au travail dans la filière à mettre en œuvre.

En ce qui concerne les formations aux métiers de la filière, orienter les jeunes vers les métiers qui ouvrent les portes d'une carrière durable est indispensable. Cela passe par des formations qualifiantes avec des diplômes reconnus, en particulier dans le secteur des centres équestres.

Aux niveaux administratif et juridique, l'avis fait le constat « *du désengagement de l'Etat qui administre de moins en moins ce secteur soit à sa propre initiative, soit du fait de l'application de décisions communautaires* ».

L'UNSA n'approuve pas ce désengagement au niveau des Haras dits nationaux car cela génèrera un affaiblissement de leur rôle. Cette privatisation en germe risque de remettre en cause le savoir-faire français pourtant reconnu, et l'avenir et la renommée de l'ensemble de la filière se verront d'autant plus fragilisés.

L'UNSA s'inquiète aussi de la fin du monopole du PMU avec les paris en ligne et l'ouverture du marché à des opérateurs privés, ouverture dont les conséquences négatives ont déjà été constatées dans d'autres pays européens. Cette libéralisation fait suite à une procédure initiée par la Commission européenne : or, il s'avère que l'ouverture aux opérateurs privés n'est pas une obligation puisque la Cour de justice européenne (CJCE) a validé, pour le Portugal, l'interdiction de cette libéralisation, reconnaissant aux États le droit d'imposer des conditions restrictives. L'avis en fait état. Or, il aurait pu être l'occasion pour le Conseil économique, social et environnemental d'interpeller le gouvernement à ce sujet.

Néanmoins, l'UNSA approuve les préconisations concernant les mesures de contrôle et de suivi du risque d'addiction et de blanchiment, mais elle considère que, sur ce point, l'avis aurait pu être plus offensif au regard des risques encourus aussi bien pour les parieurs que pour l'ensemble du financement de la filière équine.

Malgré ces quelques réserves, l'UNSA a voté l'avis.

ANNEXE À L'AVIS

SCRUTIN

Scrutin sur l'ensemble du projet d'avis

Nombre de votants.....157

Ont voté pour.....155

Se sont abstenus.....2

Le Conseil économique, social et environnemental a adopté.

Ont voté pour : 155

Groupe de l'agriculture - MM. Aussat, Bailhache, Bastian, Baucherel, de Benoist, Boisson, Cazaubon, Ducroquet, Giroud, Gremillet, Guyau, Lépine, Marteau, Rougier, Thévenot, Vasseur.

Groupe de l'artisanat - MM. Alméras, Dréano, Duplat, Griset, Liébus, Paillasson, Pérez, Perrin.

Groupe des associations - Mme Arnoult-Brill, MM. Da Costa, Leclercq, Pascal, Roirant.

Groupe de la CFDT - MM. Honoré, Legrain, Mme Pichenot, M. Vandeweege.

Groupe de la CFE-CGC - MM. Garnier, Saubert, Mme Viguier, M. Walter.

Groupe de la CFTC - M. Coquillion, Mme Courtoux, M. Louis, Mme Simon, M. Voisin.

Groupe de la CGT - Mmes Bressol, Crosemarie, MM. Dellacherie, Delmas, Mme Donneddu, M. Durand, Mmes Geng, Hacquemand, Kotlicki, MM. Larose, Lepaon, Mansouri-Guilani, Michel, Prada, Rozet.

Groupe de la CGT-FO - MM. Bécuwe, Bilquez, Mme Boutaric, MM. Daudigny, Devy, Hotte, Lemercier, Mme Perray, M. Porte, Mme Pungier, MM. Rathonie, Reynaud.

Groupe de la coopération - MM. Dezellus, Lenancker, Mme Lienemann, MM. Prugue, Verdier, Zehr.

Groupe des entreprises privées - Mme Bel, MM. Creyssel, Daguin, Mme Felzines, MM. Gardin, Gautier-Sauvagnac, Ghigonis, Jamet, Lebrun, Lemor, Marcon, Mariotti, Mongereau, Pellat-Finet, Roubaud, Salto, Schilansky, Talmier, Tardy, Veysset, Mme Vilain.

Groupe des entreprises publiques - MM. Ailleret, Duport, Mme Duthilleul, M. Marembaud.

Groupe des Français établis hors de France, de l'épargne et du logement - Mme Bourven, MM. Cariot, Feltz.

Groupe de la mutualité - MM. Caniard, Davant.

Groupe de l'Outre-mer - Mme André, MM. Ledee, Omarjee, Radjou.

Groupe des personnalités qualifiées - MM. Aillagon, Aurelli, Baggioni, Boisgontier, Decagny, Dechartre, Mmes Dieulangard, Douvin, MM. Duharcourt, Ferry, Figeac, Gentilini, Geveaux, Mme Grard, M. Hochart, Mme Kristeva-Joyaux, MM. de La Loyère, Le Gall, Mandinaud, Marseille, Masanet, Massoni, Novion, Pasty, Mme Rolland du Roscoät, MM. Roulleau, Roussin, Slama, Sylla, Valletoux, Vigier.

Groupe des professions libérales - MM. Capdeville, Mmes Riquier-Sauvage, Socquet-Clerc Lafont.

Groupe de l'UNAF - Mme Basset, MM. Brin, Damien, Édouard, Fresse, Guimet, Laune, Mmes Lebatard, Therry, M. de Viguerie.

Groupe de l'UNSA - MM. Duron, Martin-Chauffier.

Se sont abstenus : 2

Groupe des personnalités qualifiées - M. Cannac, Mme Cuillé.

TABLE DES SIGLES

PMU	Pari mutuel urbain
AFASEC	Association de formation et d'action sociale des écuries de course
FFE	Fédération française d'équitation
FEI	Fédération équestre internationale
FADETEQ	Fédération des acteurs de développement des techniques modernes de reproduction équine
IFCE	Institut français du cheval et de l'équitation
UGB	Unités de gros bétail
ETP	Équivalent temps plein
FIVAL	Fédération interprofessionnelle du cheval de sport, de loisir et de travail
FAFSEA	Fonds national d'assurance formation des salariés des exploitations et entreprises agricoles
INTERBV	Association nationale interprofessionnelle du bétail et des viandes
ARJEL	Autorité de régulation des jeux en ligne
FSE	Fonds social européen
TMS	Troubles musculo-squelettiques
PAC	Politique agricole commune

La France, pays de tradition cavalière, a développé de multiples activités autour du cheval : élevage, courses, équitation, boucherie... qui constituent une filière apparemment hétérogène mais porteuse d'enjeux socio-économiques non négligeables. Elle est actuellement confrontée à de fortes évolutions, notamment pour les courses, qui pourraient compromettre son avenir.

Le CESE formule des préconisations visant au renforcement de la filière équine, en clarifiant le statut du cheval, en adaptant les formations, en encadrant l'activité d'éleveur, en contrôlant l'ouverture des paris en ligne et en soutenant la boucherie chevaline.